Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 113 (1977)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

8

Montreux, le 25 février 1977

éducateur

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

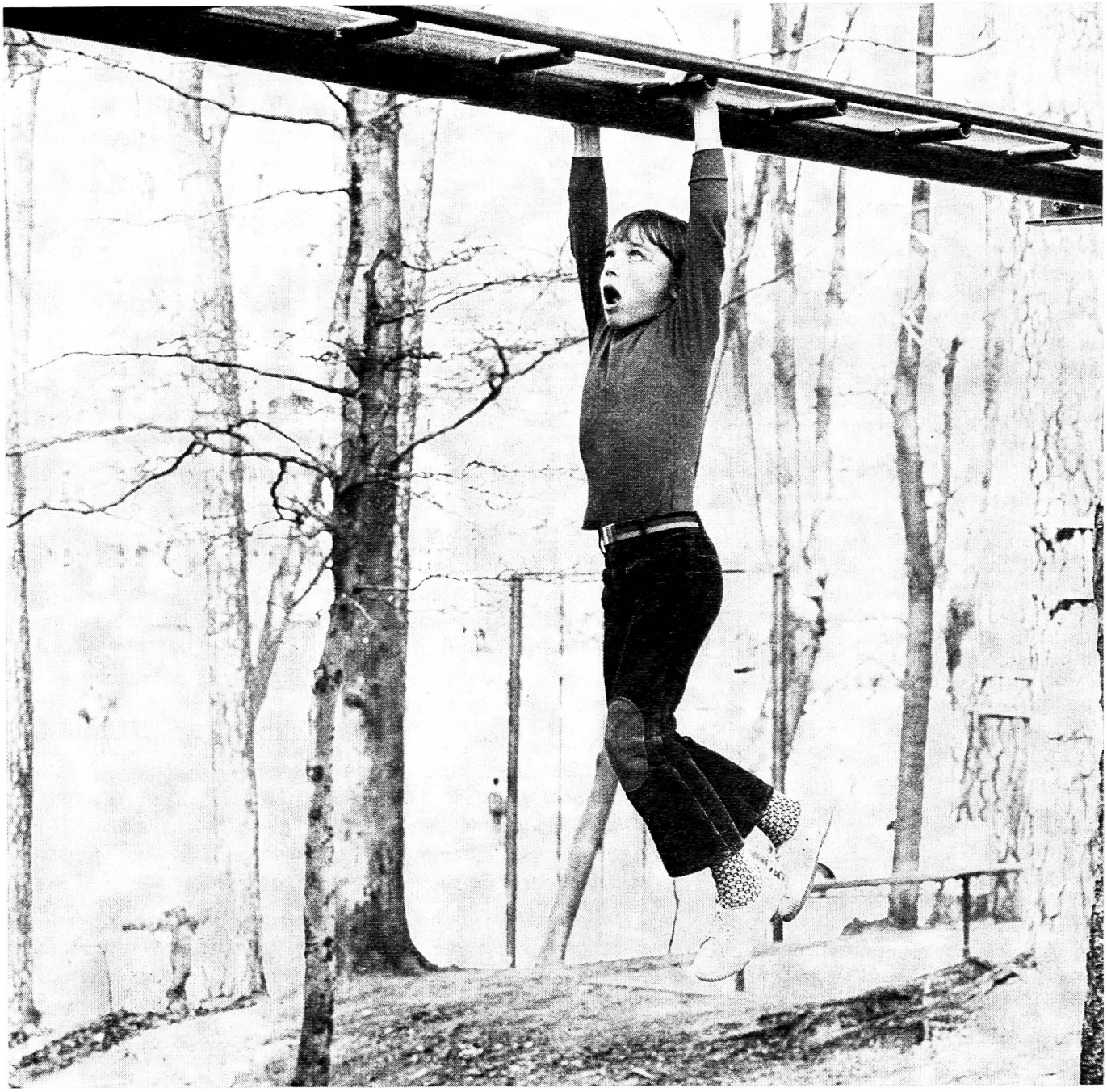

Doris Vogt

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement 152, 154, 164, 165, 167, 168

DOSSIER « JEUNESSE ET ÉCONOMIE »

L'économie neuchâteloise 159

ÉDITORIAL

Quelques effets réels de la coordination 150

COMITÉ CENTRAL

Séminaire de Chexbres 151
Conseil de l'Europe 151

VAUD

Assurance chômage 153
Orientation nouvelle 153
William Zimmermann 153
AVEPS 154

GENÈVE

Conditions de travail 155
A M. José Jaecklé 156
Assemblée générale 157
CIA 157
L'Ecolière et le Pot aux Roses 163

NEUCHÂTEL

Contacts multicolores 164

JURA

J'ai retenu de mes lectures 166
Le système 166
Centre de perfectionnement 166

DIVERS

Informations Unesco 169
Service de placements 169
Informations CMOPE 170
Informations LSPN 170

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Editorial

Quelques effets réels de la coordination

Le 28 janvier dernier, la Conférence romande des chefs de départements de l'Instruction publique réaffirmait sa volonté de poursuivre le mouvement de coordination commencé en 1967. Fort bien, voilà une déclaration d'intention bienvenue dans l'actuel contexte de morosité. La presse, la radio et la télévision ont relaté cet événement de manière fort diverse mais j'ai rarement lu, entendu ou vu de commentaires s'attachant aux effets réels qu'engendrait cet effort considérable d'un des secteurs primordiaux de l'activité romande : l'école. Aussi, je ne résiste pas à apporter mon modeste commentaire, à usage interne ou presque...

Par-delà la nécessité initiale de faciliter le passage des enfants d'un canton à l'autre (ne l'a-t-on pas presque oubliée ?), c'est avant tout le mouvement de rénovation et d'innovation pédagogiques qu'il faut mettre en exergue, mouvement concrétisé par l'achèvement de programmes communs nés d'un effort sans précédent de concertation, de recherche, de dialogue. L'enrichissement est de taille grâce aux apports successifs de la psychopédagogie, de l'expérience cantonale acquise ici ou là et surtout grâce à la volonté de construire ensemble *une école mieux adaptée aux temps que nous vivons. Des compromis ? Bien sûr il y en a et il y en aura encore entre enseignants de degrés différents, entre enseignants et autorités ; mais qu'importe les compromis sur des questions de détail si les objectifs généraux sont atteints ! CIRCE I y est parvenu, CIRCE II tente d'atteindre ce même but, qu'en sera-t-il de CIRCE III ? Nul ne peut encore le dire.*

Sur le plan corporatif ou syndical, il est indéniable que les exigences de la coordination ont aidé considérablement la SPR à se doter d'une structure plus efficace. Cela ne va d'ailleurs pas sans quelques difficultés et grincements, toute recherche d'efficacité entraînant une tendance à la centralisation. Ces réactions, au demeurant normales voire utiles, doivent nous inciter les uns et les autres à trouver une voie moyenne où chaque partie constituante de notre association faîtière pourra se reconnaître.

Au nombre des effets « négatifs », notons la surcharge du corps enseignant entraîné dans un mouvement de recyclage qu'il s'agit impérativement de ralentir, l'inquiétude devant l'ampleur de la tâche, l'incertitude, pour beaucoup, née de la nouveauté et le scepticisme quant aux chances de réussite de la coordination secondaire vu notamment les différences de structures des cantons romands.

Mais, ne l'oublions pas, nous avons été les initiateurs du mouvement. A maints égards nous en avons constitué les moteurs. Nous en serons toujours les animateurs dans chacune des classes romandes. L'œuvre n'est pas achevée, il s'en faut de beaucoup. Alors continuons sans relâche. Unis, nous en avons la force.

F. Bourquin.

SPR – JEUNESSE ET ÉCONOMIE : DEUX DATES A RETENIR

XVIIe SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES — 13 ET 14 MAI 1977

ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

Pour aborder ce sujet particulièrement actuel, la Société « Jeunesse et Economie » s'est d'ores et déjà assuré la collaboration des personnalités suivantes :

— **L'ENSEIGNANT FACE AU PROBLÈME DE L'ENVIRONNEMENT,** le point de vue de M. Denis PERRENOUD, enseignant à Genève.

— **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN SUISSE,** sujet introduit par le Dr Rodolfo PEDROLI, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

— **ÉCONOMIE - ÉCOLOGIE : LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT,** « Helvetia Nostra » sujet traité par un membre du comité, éventuellement par M. Franz WEBER, journaliste, s'il peut se libérer.

— **TECHNOLOGIE DESTRUCTRICE OU TECHNOLOGIE ADAPTÉE A L'ENVIRONNEMENT,** par le Professeur Yves MAYSTRE, Institut du Génie de l'Environnement de l'EPFL.

— **ÉCOLOGIE : DES VALEURS A DÉFENDRE,** sujet présenté par M. Robert HAINARD, naturaliste, Genève.

— **INDUSTRIE CHIMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT,** par M. Hans GYSIN, Dr phil. chimiste, responsable du Service de protection de l'environnement chez Ciba-Geigy, Bâle.

— **HUMANISME ET ENVIRONNEMENT,** thème abordé par M. Jérôme DESHUSSES, journaliste, Carouge.

— **ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, POINT DE VUE D'UN INGÉNIEUR ET D'UN DÉPUTÉ,** par M. Olivier BARDE, Carouge.

Inscriptions

Elles doivent être faites au moyen du bulletin ci-dessous et envoyées à votre président de section jusqu'au **15 mars 1977.**

Les demandes de congé sont de la responsabilité des sections cantonales.

BULLETIN

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

souhaite participer au XVIIe Séminaire de Chexbres.

Date : ..... Signature : .....

CONSEIL DE L'EUROPE

Intégration des enfants de migrants dans l'éducation préscolaire

BERLIN 6-11 DÉCEMBRE 1976

Le Symposium de Berlin avait ceci de caractéristique qu'il relevait à la fois de deux préoccupations, d'une part les problèmes relatifs à l'éducation, d'autre part ceux touchant à la population migrante ; il a donc pu bénéficier des contributions apportées dans l'un ou l'autre domaine.

Le programme du symposium comprenait une conférence introductive et des exposés en séances plénières suivis de discussions, de débats animés, et de travaux en groupe.

Trois groupes de travail (anglophone, francophone et bilingue) ont été formés afin de permettre aux délégués un examen détaillé de la rencontre.

La conférence introductive de Mme Gratiot-Alphandéry, de l'Institut de psychologie de Paris, s'est située directement au cœur du problème en présentant d'abord les facteurs sociaux, puis les facteurs psychologiques de la migration. Les facteurs sociaux sont ceux qui ont trait :

1. au choix du pays d'accueil et aux motivations qui ont guidé ce choix ;
2. aux circonstances dans lesquelles s'effectue le déplacement du travailleur et de sa famille ;
3. au statut familial provisoire ou durable du travailleur migrant ;
4. aux modalités de l'embauche et à la nature de l'emploi : qualification, salaire, environnement, etc. ;
5. aux conditions de logement : type d'habitat, niveau de peuplement, quartier, localité.

Les facteurs psychologiques sont ceux qui, en fonction de la migration, retentissent sur la personnalité et la conduite du travailleur et de sa famille. On peut distinguer ceux qui interviennent au plan personnel soit :

— la dévalorisation de la personne ;
— l'anxiété liée à la désorganisation plus ou moins prolongée du groupe familial ;

au plan relationnel et social :

— la marginalité ;
— le regroupement entre étrangers par groupes ethniques et l'isolement par rapport aux divers milieux du pays d'accueil ;
— le rejet éprouvé de la part de ces milieux.

Les conséquences pour l'éducation des enfants de niveau préscolaire sont des difficultés d'adaptation :

a) non scolarisés, renfermés dans le milieu familial, ces enfants risquent de ne pouvoir mettre à profit certaines périodes sensibles favorables aux apprentissages, à l'insertion sociale ;

b) scolarisés, ils risquent de se heurter à des obstacles

— dans leur intégration au milieu ;
— dans leur relation avec les adultes ;
— aux enfants.

La réussite de l'insertion des enfants de travailleurs migrants dans le milieu préscolaire est fonction non seulement des caractéristiques pédagogiques, psychologiques et sociales de ce milieu mais aussi, pour une large part :

— des relations entre les parents migrants et l'établissement : information des parents sur la vie de l'établissement, ses activités, ses apprentissages, ses exigences ; rencontres avec les enseignants ; participation aux associations de parents ;

— des nécessités d'une formation spécialisée des maîtres. Celle-ci doit comporter une information culturelle sur les divers pays d'origine des enfants qu'ils ont en charge, une analyse et une prise de conscience de leurs propres attentes et de leurs critères d'appréciation vis-à-vis de ces enfants.

Une discussion animée par les représentants des pays d'émigration sur « les incidences sur l'éducation préscolaire des déterminents socio-psychologiques du développement de l'enfant migrant, du point de vue des pays d'origine », a permis d'observer que :

— l'enfant migrant, pour s'adapter à la situation qu'il rencontre dans le pays d'accueil doit passer par différents stades :

— de l'angoisse à l'assurance qui lui permet de s'exprimer à l'aide de modes d'expression variés ;

— de ces formes d'expression à l'expression verbale, en dialecte ;

— de l'expression en dialecte à celle en langue nationale standard ;

— de la langue nationale standard à la langue vernaculaire du pays d'immigration ;

— dans certains cas, de cette langue vernaculaire de ce pays à la langue standard.

Un certain nombre de recherches et d'expériences relatives à la situation linguistique et éducationnelle des migrants (Suède, Allemagne), ainsi que la création de centres d'enfants (G-B) ont été évoquées.

Les groupes ont étudié les thèmes proposés suivants :

1. Recensement des tâches du personnel préscolaire et incidences quant au programme de formation.

2. Les rapports entre parents, personnel préscolaire et enfants, et les mesures de nature à les améliorer, compte tenu des ressources offertes par des organisations dans les pays d'accueil et des contributions potentielles des pays d'origine.

3. Les leçons à tirer des expériences pédagogiques et leurs incidences pour la pratique générale.

4. Les mesures à prendre pour l'organisation d'une meilleure intégration dans l'éducation préscolaire des enfants de migrants.

La CMOPE par l'intermédiaire de ses représentants a défendu l'idée, entre autres, que l'enseignant ne peut faire face seul à toutes les demandes formulées par les représentants des pays de migrants. Le maître déjà polyvalent ne peut assumer entièrement les tâches d'intégration qu'on cherche à lui imposer ; sa disponibilité a des limites. Aussi la prise en charge de l'enfant migrant par une équipe pédagogique a été reconnue comme seule valable dans le contexte des mesures facilitant son intégration.

Le rapporteur général, Mme Rey, de Genève, a présenté en conclusion la synthèse des discussions des trois groupes, sous forme de recommandations qui seront diffusées aux gouvernements et aux participants du symposium.

Suzanne Ogay.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement

Le perfectionnement du corps enseignant vaudois s'articule en deux volets : le recyclage et la formation continue.

Recyclage

Son existence est due à l'introduction des programmes romands, ce qui le rend obligatoire. Il se déroule en principe SUR TEMPS D'ÉCOLE, à raison de 20 heures par année.

Sa forme : il peut se présenter de deux manières différentes :

— périodes (de 2 heures par exemple) ;
— colloques (de 3 jours par exemple).

Son organisation dépend du Centre de perfectionnement vaudois (CPV) organe du DIP.

Le sentiment général des enseignants vaudois est très partagé à l'égard du recyclage, qui est souvent très conséquent et trop concentré. Chez beaucoup de maîtres une lassitude se fait sentir ce qui nuit au perfectionnement en général.

Formation continue

Elle se déroule SUR TEMPS LIBRE à raison de 20 heures au MAXIMUM par année ; de ce fait elle n'est pas obligatoire.

Sa forme : même schéma que le recyclage + groupes de travail.

Jusqu'en 1975, la formation continue était organisée par le CPV en collaboration avec la SPV.

A cette époque, d'une part l'enthousiasme pour le perfectionnement vaudois diminuait et d'autre part, la commission EP/SPR mandatait ses délégués pour la création d'une commission EP au sein des sections cantonales.

C'est ainsi qu'en septembre 1975 se constituait la Commission de la formation continue vaudoise (CFCV).

Sa composition se résume ainsi :

1. Bureau : *président, caissier, secrétaire.*

2. Commission plénière : *le bureau, 1 délégué au CC, les délégués SPV au CPV, les délégués vaudois à l'EP/SPR, 1 délégué SPV au GRETI.*

3. Assemblée générale : *elle réunit la commission plénière et tous les correspondants des sections et associations.*

Les correspondants ont été trouvés grâce à une campagne d'information « FORMATION CONTINUE » menée par les membres de la plénière qui sont allés dans la plupart des sections et associations.

Le rôle de ces correspondants est d'organiser des cours décentralisés dans leurs régions, de les communiquer à la commission plénière qui, elle, se charge de les transmettre au CPV, par l'intermédiaire de la SPV.

Durant l'année scolaire 1976-1977, une vingtaine de cours ont été organisés de cette façon. Pour 1977-1978, la CFCV présentera environ 35 cours au CPV. Ce sont pour la plupart des cours généraux, les autres étant décentralisés ou des groupes de travail. Il va sans dire que ces cours se rajoutent à ceux proposés par la brochure du CPV !

Autre forme

Séminaire d'automne de Crêt-Bérard *organisé par la SPV. Ce séminaire offre chaque année la possibilité de suivre 5 cours en moyenne dans un cadre très sympathique.*

Bureau de la CFCV.

Orientation nouvelle

Nous vous rappelons que la SPR organise une vaste consultation relative à son **éventuelle affiliation à une centrale syndicale.**

Vos sections vous convoqueront d'ici mi-mars mais, en attendant, lisez et conservez votre « Educateur » N° 2 du 14 janvier 1977.

Répondez tous à l'appel de vos présidentes et présidents de sections ; prenez vos responsabilités ; ne laissez pas toujours **aux autres** le soin de décider pour vous !

Hélène Gilliard.

ASSURANCE CHÔMAGE

A partir du 1er avril 1977, de nouvelles dispositions fédérales concernant l'assurance chômage entreront en vigueur. Elles demandent une adaptation de la loi cantonale vaudoise du 8 septembre 1952 sur la lutte contre le chômage ; le Grand Conseil en débattra lors de sa session de ce mois. Il est permis cependant de donner d'ores et déjà quelques indications.

— L'assurance est obligatoire pour tous les salariés, **y compris les fonctionnaires cantonaux.**

— La cotisation est fixée au 0,8 % du salaire déterminant pour l'AVS ; **0,4 % sont à la charge de l'employé.**

— Le salaire maximal sur lequel une contribution est due a été fixé à Fr. 3900.— par mois et par emploi ; il en résulte que **la cotisation mensuelle perçue ne pourra pas dépasser Fr. 15.60 par cas.**

— **La cotisation est perçue par l'employeur** avec la retenue effectuée en faveur de l'AVS à laquelle il est tenu de la verser.

— **En cas de chômage, le travailleur s'adressera à la caisse publique** dont le rayon d'activité comprend la localité où il habite ou à une caisse privée susceptible de l'accepter comme membre.

— Le stage d'entrée de 6 mois est supprimé ; le chômeur doit cependant prouver, en règle générale, avoir exercé durant 150 jours entiers au cours des 365 jours qui précèdent son chômage une activité salariale suffisamment contrôlable et soumise à cotisation. Il en est dispensé dans certains cas s'il n'en a pas eu la possibilité, entre autres s'il entre dans la vie active. **Nos jeunes collègues, au sortir de l'Ecole normale ou des classes de formation pédagogique, participent de cette catégorie et pourraient donc, en cas de nécessité, toucher tout de suite l'indemnité journalière de chômage.**

— Les personnes qui n'ont pas cotisé avant le 1er avril mais qui auraient pu librement adhérer à une caisse et verser une contribution sont soumises à l'obligation précitée des 150 jours de travail avant d'avoir droit aux prestations. Elles doivent néanmoins s'annoncer régulièrement à l'office communal de travail de leur lieu de domicile. **En effet, cinquante jours de timbrage s'ajoutant à un minimum de 100 jours de travail permettent aussi de toucher une indemnité journalière.**

Secrétariat général SPV :

Nicod Paul.

William Zimmermann (1891-1977)

Le 4 février dernier, à Lausanne, les derniers honneurs ont été rendus à William Zimmermann, instituteur, lors d'une cérémonie associant dans l'intimité sa famille, ses plus proches amis dont la majorité des survivants des brevetés de la classe 1911, ses collègues ayant enseigné à ses côtés dans les classes de plein air lausannoises et une délégation de ses anciens élèves.

William Zimmermann fut un instituteur exceptionnel. Educateur né, doué d'une intuition pédagogique sans cesse renouvelée servie par des dons intellectuels et manuels remarquables, il conduisit sa carrière en toute modestie mais avec une indépendance d'esprit qu'il savait faire accepter par la chaleur humaine dont rayonnait sa personnalité.

Tout jeune maître à Coinsins, dès 1911, il inaugurait avec l'appui convaincu du Dr Franken, une forme de mi-temps pédagogique avant la lettre associant l'instruction scolaire classique et l'éducation dans et par le milieu naturel extérieur.

En 1924, il est appelé à Lausanne pour y créer la première classe en plein air de notre canton en faveur d'enfants de santé délicate et d'inadaptés scolaires. Il est d'abord installé pour la saison d'été au stade de Vidy dans un local de fortune fermé de trois côtés seulement. L'expérience est jugée si valable qu'une deuxième classe est formée. Ainsi deux maîtres enseignent dans cette même « classe » à des élèves de degrés différents ! Cette proximité ne gêne pas Zimmermann, bien au contraire. Il y trouve l'occasion d'expérimenter ce qu'on nomme aujourd'hui « l'équipe pédagogique » et d'utiliser les ressources éducatives d'une communauté où grands et petits apprennent à vivre ensemble.

CONGRÈS-SPV
21 mai 1977
Palais de Beaulieu

Puis sous sa direction, c'est la création, en 1945, de l'école de plein air de l'Arzillier aux Croisettes, sur le territoire de la commune d'Epalinges. Chaque matin un tram embarque une centaine d'élèves, formant quatre classes, dans diverses stations de la ville et les ramène chaque soir à 17 heures. Zimmermann sait admirablement organiser la vie communautaire et faire participer chacun aux travaux qui vont petit à petit façonner le domaine entourant le collège. Bientôt un relief de la Suisse au 1/25 000 est taillé à même le terrain. Chaque printemps il faut relever les chaînes de montagnes, creuser les vallées ensevelies, utiliser la carte et la boussole pour retrouver les villes disparues et pratiquer ainsi une initiation à la géographie particulièrement vivante et formatrice.

Ce n'est là qu'un exemple de la constante faculté créatrice de notre collègue.

Il y a plus de trente ans, il a individualisé son enseignement, confectionné des centaines de fiches à cet usage, utilisé la technique de groupes, le théâtre d'expression libre, organisé pour la santé des enfants un savant équilibre entre l'instruction scolaire, la pratique du sport et du jeu en pleine nature.

Ses anciens élèves lui sont restés très attachés. Ils l'ont toujours convié aux rencontres de leur association et gardé avec lui des contacts touchants jusqu'à ses derniers jours.

William Zimmermann, c'est aussi le collègue actif au sein de sa section lausannoise qu'il représenta au Comité central de la SPV entre 1922 et 1925. C'est enfin l'ami fidèle et dévoué, au contact chaleureux, toujours enrichissant, dont le souvenir et l'exemple demeureront chers à tous ceux qui l'ont bien connu.

R. Michel.

AVEPS

TOURNOI DE HANDBALL

Date : mercredi 3 mars 1977.

Lieu : salle omnisports des Bergières, Lausanne.

Inscriptions : auprès de C.-E. Golay, Champs-Soleil 11, 1012 **Lausanne,** par écrit et jusqu'au 19 mars 1977.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: Mme Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 **Prangins.** Tél. (022) 61 59 38.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement

Les programmes romands ne sont bien sûr pas encore une réalité à tous les niveaux et dans tous les esprits, néanmoins la majorité des enseignants ressentent la nécessité de repenser leur enseignement bien au-delà des cours de recyclage qui ne constituent finalement que le point de départ d'un changement.

Le recyclage

Les cours de recyclage (tous sur le temps d'école) organisés en automne 1976 ont porté essentiellement sur les activités créatrices en 3e P, sur l'éducation physique en 3e P également, sur l'environnement dans toute la division enfantine (1re E, 2e E, 1re P). Il faut noter que tous les enseignants, de l'école enfantine à la 4e primaire, ont achevé leurs séminaires de formation mathématique l'an dernier déjà. Ainsi, un recyclage qui devrait entraîner une modification profonde de la manière d'envisager un enseignement comme c'est le cas pour l'environnement, n'a pas été accompagné d'un autre recyclage aussi important. Cette situation semble beaucoup plus propice à favoriser une réflexion et une recherche profondes.

Intéressés, parfois passionnés par le renouveau en « environnement », les enseignants recyclés l'an dernier ont eu la possibilité de se retrouver 3 jours durant dans le cadre de leur bâtiment scolaire (sur le temps d'école + fins de journées) pour parfaire leurs connaissances et mettre au point leurs outils de travail. Plus de 90 % des personnes concernées ont donné suite à cette perspective. Ce succès est en grande partie dû au responsable de cette discipline qui a su s'entourer de collaborateurs capables de motiver les enseignants tout en suscitant des recherches en groupes de travail. Le temps n'est plus, pour ces personnes en tout cas, où chacun « cogitait » seul et confectionnait un matériel didactique personnel qu'il enfermait dans l'espace clos de sa classe.

La formation continue

Plus de 1200 inscriptions aux cours de formation continue ont été enregistrées cet automne. Plusieurs d'entre eux ont déjà donné lieu à des demandes de prolongation qui ont pu être honorées ; parfois, encouragés par l'intérêt manifesté par les enseignants, ce sont les animateurs eux-mêmes qui, sans exiger de rétribution, ont proposé des rencontres supplémentaires. C'est le cas pour le cours d'initiation à la peinture qui se poursuivra en France, le dimanche (avec les conjoints), par la visite d'églises et de monuments historiques. En ornithologie également, des sorties improvisées ont eu lieu. Des maîtres et des maîtresses qui avaient suivi ce cours l'an dernier se sont retrouvés pour poursuivre leurs observations. Les cours de guitare ont reçu également un accueil encourageant, puisque plusieurs personnes, emportées par leurs progrès, se sont mises à accompagner leurs élèves en classe. Le groupe de réflexion, en histoire remporte aussi un grand succès. La liste de tous les échos favorables serait encore longue, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir. (Tous ces cours ont lieu en dehors du temps d'école.)

Autres formes de perfectionnement

D'autres formes de perfectionnement continuent à susciter un intérêt certain, ce sont toutes les visites commentées : fabriques diverses, aéroport, Centre européen de recherches nucléaires... Le 21 avril prochain, un jeudi, un voyage à Lucerne nous permettra de visiter le planétarium sous la direction d'un spécialiste.

Rôle de la SPG

La commission de perfectionnement de la direction de l'enseignement primaire est formée de 3 délégués de la SPG + 3 délégués de la direction + le secrétaire au perfectionnement. Pendant l'année scolaire 1975-1976, les membres de cette commission se sont retrouvés lors de 8 séances d'une demi-journée chacune.

L'organisation et le choix des recyclages ne sont pas du ressort de la commission qui ne donne qu'un préavis sur ces questions. Il faut remarquer cependant que ce préavis n'est pas qu'une simple formalité, puisque nos remarques ont

permis d'apporter certaines modifications à ce qui avait été prévu. Quant à la préparation des cours de formation continue, ils font l'objet d'échanges d'idées et de propositions nombreuses reprises par le secrétaire au perfectionnement qui se charge de leur réalisation. Il ne s'agit pas ici, pour les délégués de la SPG, d'une simple consultation, mais d'une véritable participation.

La commission de l'Education permanente de la SPG a pour tâche de faire connaître les expériences et la vie de collègues qui recherchent des formes de pédagogie différente plus proches d'une éducation permanente telle que l'a définie le congrès de La Chaux-de-Fonds. Elle procède par enquêtes qu'elle publie dans l'« Educateur » sous le titre « La formation continue, c'est aussi... ». Elle vient d'organiser une conférence et un débat sur un thème pédagogique. Tous les enseignants et leurs amis furent conviés à cette première rencontre.

Le Comité de la SPG anime encore d'autres commissions qui travaillent à des sujets particuliers tant pédagogiques que corporatifs : commission « Théâtre », commission « Ecole enfantine », commission « Emploi et conditions de travail », commission « Evaluation du travail scolaire »... Les rencontres, les débats, les lectures, l'élaboration de textes que nécessitent la participation à ces différents groupes de travail constituent un perfectionnement.

Conditions de travail des maîtres et des élèves

On trouvera ci-dessous le texte du document qui est actuellement remis par le comité aux différents partis politiques et aux autorités scolaires de notre canton.

1. Pléthore

En raison de la situation économique, et malgré l'établissement d'un contingentement sévère à l'admission aux études pédagogiques, une pléthore d'enseignants primaires et enfantins est prévisible. On peut estimer à plus de 50 les collègues qui, à la rentrée de septembre 1977, ne se retrouveront pas à la tête d'une classe.

2. La pléthore = une chance

Durant ces 20 dernières années, un immense effort a dû être consenti, tant au niveau de la construction de locaux scolaires que de la formation d'enseignants, pour prendre en charge les enfants « issus » de l'explosion démographique.

Parallèlement la situation a pu être améliorée au niveau de l'effectif moyen des classes : 24,45 en 1970, 22,13 en 1976, et les classes de 30 élèves et davantage ont presque totalement disparu.

Les travaux de CIRCE I et II ont demandé de grands investissements en temps et en énergie ; l'introduction progressive de ces nouveaux programmes amènera une évolution certaine de notre école genevoise. Cependant les conditions de travail des élèves et des maîtres dans notre ordre d'enseignement restent difficiles.

On compte par exemple encore :

320 classes à plus de 25 élèves (un élève sur 4 travaille donc dans une classe qui compte plus de 25 élèves) dont 160 classes à 27 élèves et davantage (classes que la direction de l'enseignement secondaire considère comme « anormalement chargées »).

Il faut relever également que peu de moyens nouveaux ont été mis en œuvre ces dernières années pour permettre une réelle démocratisation des études. Une récente enquête du Service de la recherche sociologique (« égalité des chances et démocratisation des études », avril 1976) nous rappelle que « l'inégalité sociale devant l'enseignement genevois, qui subsiste en 1976, est avant tout une inégalité de réussite scolaire entre enfants issus de classes sociales différentes mais suivant le même cursus » et que « l'orientation est de plus en plus la résultante de la seule réussite scolaire antérieure ».

De plus il faut bien admettre que, si le doublage a fortement diminué au cours de ces dernières années, ce phénomène est davantage dû à une certaine mansuétude du corps enseignant qu'à l'introduction de techniques et d'investissements destinés aux enfants en difficultés.

Cependant c'est avec satisfaction que nous constatons depuis quelques mois l'intérêt que portent autorités et partis politiques à notre ordre d'enseignement. Chacun semble prendre nettement conscience de la nécessité de fournir maintenant à l'enseignement primaire et enfantin des moyens supplémentaires et indispensables qui lui permettront d'assumer pleinement sa tâche.

Citons à ce propos une phrase du journaliste de la Suisse qui le 2 janvier brossait le portrait du président Chavanne : « Seule l'école primaire a été traitée en parent pauvre » et les affirmations du Parti radical tant dans le cadre de la motion de Mme S. Martin sur les bibliothèques que dans le compte rendu de la séance de travail de Montreux les 22 et 23 janvier 1977 : « l'effort devrait être porté maintenant sur l'enseignement primaire ».

Il faut encore relever les propositions faites par Mme Braun (PDC) au niveau des classes de soutien, de Mme J. Gillet (PDC) à propos de l'enseignement de la gymnastique et les efforts indispensables demandés par tous les milieux pour consolider l'introduction du nouveau programme de mathématique.

Les besoins sont encore grands ; il ne faut donc pas considérer les 50 enseignants qui se retrouveront peut-être sans classe à la rentrée 1977 comme « une catastrophique pléthore » mais comme une « chance inespérée » d'apporter à notre enseignement primaire et enfantin genevois les moyens dont il manque encore.

La prétendue « pléthore » deviendra alors un atout important dans la lutte contre l'échec scolaire.

3. La SPG propose donc

3.1. Nombre de classes

Malgré la diminution du nombre des élèves (700 élèves en moyenne par année jusqu'en 1980 sur un total de 32 000) le nombre des classes doit être maintenu au chiffre actuel de 1450.

La diminution des effectifs pourra ainsi être poursuivie : 22,13 en 1976, 19,98 en 1980.

(Il faut relever que, dans ces moyennes, sont comptées les classes spécialisées et d'institutions qui comptent souvent 3 ou 4 élèves seulement).

3.2. Appui, soutien

La mise en œuvre de ressources pédagogiques supplémentaires doit être délibérément orientée vers des mesures permettant de favoriser la scolarisation des élèves qui, du fait de leurs origines socioculturelles ou nationales notamment, rencontrent des difficultés particulières.

L'appui apporté au maître dans la classe même, la présence d'enseignants complémentaires intégrés à des équipes d'enseignants, les classes de soutien, sont des moyens nécessaires pour atteindre de tels objectifs.

APPUI apporté au maître par la présence d'un second enseignant, dans la classe, quelques heures par semaine.

Cet appui peut être assuré :

a) comme actuellement par des maîtres de disciplines spéciales (gym, rythmi-

que, activités créatrices, dessin, chant). La fréquence des passages doit être augmentée (actuellement en dessin par exemple : 6 leçons tous les 2 ans). Un effort particulier devra être fait au niveau enfantin, secteur dans lequel les maîtres de disciplines spéciales ne dispensent actuellement que d'un nombre infime d'heures.

b) par des maîtres généralistes qui interviendront au niveau des classes, par exemple lors des leçons avec travail par groupes (mathématique, environnement, etc.) ; l'enseignement par groupes et la présence de deux enseignants dans la classe permettent de porter une attention plus soutenue aux élèves en difficultés.

L'appui apporté aux titulaires de classes amènera la création d'« équipes d'enseignants », formule qui suscite un grand intérêt au niveau de certains de nos collègues.

CLASSE DE SOUTIEN : prise en charge par un enseignant, éventuellement dans une classe séparée, une ou deux heures par semaine, de petits groupes d'élèves, rencontrant des difficultés particulières. Ces classes de soutien, qui existent actuellement principalement dans le cadre de l'expérience « fluidité » devront être multipliées.

3.3. Recherches pédagogiques

Nous demandons enfin que, étant donné la complexité des problèmes à affronter et la difficulté de localiser avec précision les différentes causes d'échecs scolaires, une partie importante des ressources supplémentaires de personnel enseignant soit consacrée à la conduite d'expériences pédagogiques. Ces expériences menées en commun avec les services de la recherche nous aideront à mieux comprendre la spécificité des difficultés scolaires des élèves qui ont le plus de peine.

Les résultats de ces expériences permettront de concevoir et d'introduire dans l'organisation scolaire les changements propres à faciliter à la plus grande partie d'une génération d'élèves l'acquisition des savoirs et des savoirs faire qui, normalement, devraient être dispensés sans doublage à l'ensemble des élèves d'une génération.

3.4. Diminution du temps de travail

Vu les difficultés particulières de notre profession (tension nerveuse, adaptation constante à des programmes nouveaux et à des enfants vivant dans un monde en pleine évolution...) nous demandons enfin une diminution du temps de travail de nos collègues de plus de 50 ans qui en exprimeraient le désir. Ces collègues devront être déchargés de la tenue de leur classe, une demi-journée par semaine ou par quinzaine, par un maître d'appui.

* * *

Depuis la parution de ce texte (1.2.1977) différents éléments sont intervenus. En voici les principaux :

1. PROPOSITIONS DE LA DEP (4.2.1977)

Lors de la séance des délégations, M. Christe nous a informés qu'il proposait au Conseil d'Etat de répartir comme suit l'« excédent » de personnel :

— 25 nouvelles classes ;
— 30 postes de soutien (au sens large. Cf. ci-dessus 3.2.)
— 10 postes dans l'enseignement secondaire.

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPG (8.2.1977)

Les membres de la SPG ont donné leur accord aux grandes lignes du document et des informations reproduites ci-dessus. Ils ont cependant formulé deux remarques importantes :

— une certaine méfiance par rapport au passage d'enseignants primaires dans l'enseignement secondaire. S'agira-t-il d'un passage « au rabais » (formation réduite et poste de travail de second plan) ou au contraire d'une possibilité réelle d'accéder, par l'obtention d'une licence, à un autre ordre d'enseignement ?
— le rappel de la revendication SPG de « classes tenues par deux enseignants » en précisant bien qu'il ne s'agit pas d'un paliatif à la pléthore mais d'une expérience pédagogique et sociologique touchant au maximum une dizaine de classes.

3. ENTREVUE AVEC LE PRÉSIDENT CHAVANNE (14.2.1977)

Lors de l'entrevue qu'il a accordée aux trois associations d'enseignants, le chef du DIP a nettement affirmé qu'il était favorable à :

— la réduction des effectifs ;
— l'extension du « soutien ».

Il a de plus ouvert des portes en direction :

— du passage de maîtres primaires dans l'enseignement secondaire avec 1/4 de licence seulement (actuellement il faut 1/2 licence) ;
— de décharges horaires pour les collègues de plus de 50 ans qui en feraient la demande.

Conclusions (provisoires !)

On notera avec satisfaction que les objectifs de la SPG sont partagés tant par la DEP que par le chef du DIP ; chacun s'accorde à dire que c'est au niveau de l'enseignement primaire et enfantin, en portant une attention particulière à la lutte contre l'échec scolaire, que doivent être « utilisés » les enseignants en surplus.

Il s'agit maintenant de faire partager ce point de vue aux autorités politiques de notre canton. C'est cet objectif que vise actuellement votre comité en participant à une « tournée des partis », en compagnie des autres associations d'enseignants et avec l'appui du Cartel syndical.

P. Dunner.

N. B. Des documents « Conditions de travail des maîtres et des élèves » sont à votre disposition à St-Jean (tél. 44 82 30).

3 dates à réserver :

— 15 mars et 20 avril, à 20 h. : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

— 25 mai, 17 h. : ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE.

A M. José Jaecklé, du GR

J'ai lu la chronique du groupe de réflexion intitulée « Le syndicat » parue dans l'« Educateur » du 11 février. Et je regrette que vous n'ayez pas eu la possibilité de participer à l'assemblée de la SPG du 8 février consacrée en partie à ce sujet. Vos collègues genevois n'ont donc pas eu le privilège de vous entendre exposer, de vive voix, vos réflexions. Triste !

Véronique Clerc.

Compte rendu de l'assemblée générale

8 FÉVRIER 1977

Après l'admission de quelque 20 nouveaux collègues, une seule communication concernant l'exposition « KID 77 » consacrée à l'enfance et à l'adolescence, qui se déroulera à Lausanne, de l'Ascension à Pentecôte. Pour le stand d'information de l'école enfantine, on cherche environ 10 maîtresses enfantines qui voudraient bien fonctionner comme hôtesses. (Renseignements auprès de Mme Eveline Vautravers, Bossons 94, 1213 Petit-Lancy.)

Orientation nouvelle de la SPR

Le rapport de la commission SPR « Orientation nouvelle » a paru dans le No 2 de l'« Educateur » ; la séance de ce soir n'aboutira pas à un vote, il ne s'agit pour l'instant que de débattre de l'éventuelle syndicalisation et sous quelle forme, de la SPR. La décision finale revient à l'assemblée des délégués SPR ; entre l'AD-SPR et l'assemblée générale de ce soir, aura lieu une autre AG-SPG qui décidera, alors, du mandat dont elle chargera ses délégués SPR : statu quo, syndicat indépendant, syndicat affilié à l'USS ou à la CSC.

Il faut apporter diverses précisions :

— La discussion porte sur la situation SPR, non sur celle de la SPG ; il s'agit donc ce soir de penser « romand ».

— L'action de la SPR se situe actuellement surtout sur le plan pédagogique. Pour toutes les revendications de type syndical : horaires, salaires, conditions de travail, etc., la situation de la SPR est nettement en retrait de celle de la SPG. C'est un élément important dont il faut tenir compte tout en se souvenant également que plusieurs sections SPR ne sont pas habituées à ce genre d'interventions, qui sont du ressort d'autres instances professionnelles de leurs cantons respectifs. Un certain mûrissement doit se faire dans les esprits.

— La commission ON a toujours présente à l'idée l'efficacité de la SPR. Or cette efficacité passe nécessairement par l'unité. Toute solution entraînant un risque certain de scission est à étudier avec prudence. Il ne faut pas en déduire pour autant que cette menace empêchera tout progrès. En effet, on enregistre dans plusieurs sections SPR des signes évidents d'impatience, à notre avis légitimes, qu'on aurait tort de négliger. L'immobilisme aussi est un risque important de scission.

— La CRT — section romande des Syndicats chrétiens — pâtit actuellement d'une attitude peu combative (c'est le moins qu'on puisse dire !) des Syndicats chrétiens il y a un certain nombre d'années et dont les plus de 40 ans se souviennent. La CRT, au contraire, fait preuve d'un dynamisme étonnant mais elle est encore très jeune et moins connue. A relever d'ailleurs que lors de l'entrevue CRT-commission ON, les représentants de la CRT déclaraient eux-mêmes que leurs membres n'étaient probablement pas encore prêts à accueillir, cas échéant, les enseignants dans leurs rangs. Cela dans un avenir rapproché, tout au moins.

— En ce qui concerne le passage éventuel de chaque section SPR à une section VPOD locale, une sorte de fusion SP-VPOD (par exemple, la SPG passerait in corpore à la VPOD Genève — question qui a été posée en assemblée) il faut noter que la solution a été envisagée. Cependant la commission ON estime — et ce d'autant plus après dépouillement du sondage qui confirme cette opinion — que la SPR doit garder sa spécificité et non pas se fondre dans une autre association. C'est d'ailleurs ce que font les syndicats eux-mêmes lorsqu'ils « regroupent des personnes exerçant ou ayant exercé la même profession ou des professions similaires ou connexes ». Enfin il faut savoir que l'adhésion à la VPOD entraînerait le veto d'une ou plusieurs SP cantonales.

En conclusion, disons que l'orientation nouvelle que pourrait — que devrait — prendre la SPR passe indiscutablement par une ouverture vers l'extérieur, vers le monde du travail, vers les autres salariés. Là aussi, il faut décloisonner. A commencer, peut-être, par ceux qui exercent des professions similaires : les enseignants des autres secteurs (personne ne niera à Genève que nos contacts avec la FAMCO et l'Union sont bénéfiques) ; les éducateurs, les psycho-motriciennes, etc., bref tous ceux qui travaillent avec nous au service des enfants. Pour continuer aussi, et parallèlement, avec les autres salariés qui rencontrent des difficultés pas tellement lointaines des nôtres: pléthore, chômage, horaire. Ils ignorent nos problèmes ou les méconnaissent ; nous le leur rendons souvent. Le sondage prouve que les enseignants romands veulent sortir de cet isolement, tout en gardant leur indépendance d'action. C'est probablement la raison pour laquelle une majorité d'entre eux demande à la SPR de choisir une voie syndicale (62 % oui au syndicat) qui serait de forme plutôt indépendante que rattachée à une centrale.

Divers : spectacles

Les spectacles offerts aux classes genevoises sont ici très bien accueillis, là plutôt fraîchement. A relever, tout de même, que donner la possibilité aux enfants d'assister à un spectacle de théâtre ne date pas de si longtemps. Aussi peut-on comprendre qu'il y ait encore quelques « bulles ». La SPG en est consciente, elle s'attache à trouver une meilleure solution (spectacles obligatoires ou facultatifs ? payants ou gratuits ? Dans quels lieux ? Comment assurer et assumer les transports ?, etc.). Une commission SPG travaille sur le sujet et tous ceux qui s'y intéressent sont vivement priés de se joindre à nos travaux. (Prendre contact avec le bureau SPG.) L'essentiel, au départ, a été d'offrir aux élèves l'occasion d'aller au théâtre et de susciter, si possible, l'envie d'y retourner !

Pour le comité :
L. U.

Chronique CIA

Suite aux articles sur la CIA parus dans les « Educateur » Nos 38 et 40 (décembre 1976), voici quelques indications relatives à l'évolution des discussions qui ont lieu au sein de la commission dite « Intercaisse » (représentants du Cartel, de la CIA, CEH, CP, de l'administration).

Rappelons tout d'abord quelques principes généraux

— Selon le système choisi, le **degré de capitalisation** peut varier de 0 % — système de répartition pure — à 100 % — système de capitalisation pure.

A titre d'exemples : l'AVS pratique un degré de 90 % répartition et 10 % capitalisation environ ; la CIA était assez proche (avant le système 1976-1977 et **sans** les allocations de vie chère versées par l'Etat aux pensionnés) d'un degré de capitalisation de 100 % ; en tenant compte des allocations de vie chère, ce degré de capitalisation est voisin de 80 % ; le système de la répartition des capitaux de couverture se situe aux environs de 40 % de capitalisation.

— Le système de la **capitalisation** est peu sensible aux variations de population car chacun doit accumuler ses propres

réserves mathématiques, de telle sorte qu'il y a, en principe, équivalence entre la valeur actuelle des prestations assurées et celle de contributions versées (CIA actuellement : taux minima garantis). Mais ce système est très sensible à la croissance car, pour constituer ces réserves, toute augmentation de revenu se traduit par des rappels pour reconstituer un capital qui doit représenter au moins le 200 % du salaire annuel pour les pensions en formation. En cas de forte inflation, les rappels seront donc nombreux et élevés. De plus, si le taux de croissance dépasse le taux de rendement des capitaux, la valeur des réserves va diminuer ; dans le cas contraire, évidemment, les réserves mathématiques produiront des intérêts qui vont accroître le fonds.

— Le système de la **répartition**, lui, est sensible aux variations d'effectifs, car les personnes « actives » assurent les dépenses des personnes « pensionnées » ; par contre, il est beaucoup moins soumis aux inconvénients de la croissance, salaires et pensions augmentant dans les mêmes proportions en cas d'inflation. Le taux de capital étant très faible, le service des intérêts ne pourra pas venir en diminution des cotisations.

— Les systèmes **intermédiaires** possèdent, en proportions variables, les avantages et inconvénients des deux systèmes extrêmes. En répartition des capitaux de couverture, le capital existe, mais est limité aux réserves mathématiques nécessaires pour assurer les pensions en cours jusqu'à leur extinction ; des rappels seront donc prélevés pour financer des augmentations éventuelles de ces pensions (allocations de vie chère, par exemple), mais non pour financer des augmentations de traitement des personnes en activité, pour autant que l'effectif des membres cotisants ne diminue pas.

Si l'on cherche à éviter les variations dues à l'évolution démographique, on peut envisager un système de cotisation moyenne pour pensions futures, dans lequel sont calculées la valeur moyenne annuelle des pensions nouvelles (sur x années) et la cotisation moyenne (stable pour ces x années) qui en résulte.

Par ce bref rappel, on peut comprendre les considérations suivantes :

— Si une caisse a des risques d'être soumise à liquidation (caisse d'entreprise privée par exemple), il faut la gérer selon les principes de capitalisation, car c'est le seul système qui permette aux membres, actifs et pensionnés, de toucher tous à la fois, les réserves permettant un rachat ou un libre passage dans une nouvelle caisse en cas de fermeture de l'entreprise.

Par contre, on peut penser que l'Etat employeur jouit d'une certaine **pérennité** rendant peu vraisemblable l'hypothèse d'un remboursement nécessaire à tous les fonctionnaires en même temps ; le concept de durée peut donc intervenir pour atténuer celui de réserve mathématique.

— **L'Intercaisse**, pour ces raisons, **étudie** surtout les propositions en caisse ouverte (tableaux 6, 7, 8, « Educateur » N° 40), plutôt que celles en caisse fermée (tableaux 4, 5, même « Educateur ») ; en effet les systèmes dits de « capitalisation atténuée » (4) et de « capitalisation dynamique » (5) restent sensibles à l'inflation, et donc aux rappels périodiques, qu'ils soient financés plus ou moins à l'avance et à des taux plus ou moins élevés ; de plus ces deux modes de financement n'intègrent pas dans les dépenses de la caisse les allocations de vie chère aux pensionnés, qui restent à la charge (et la bonne volonté !) de l'Etat. Enfin, en capitalisation dynamique le taux de cotisation peut monter jusqu'à 30 % des traitements cotisants (en restant au taux d'intérêt actuel de 4,5 %) sans que les allocations vie chère soient comprises.

— Les trois propositions en **caisse ouverte** ont l'avantage de supprimer, toutes les trois, les rappels dus à l'inflation, et de faire dépendre de la Caisse les allocations de vie chère aux pensionnés.

— **La proposition 6**, « intérêts du déficit technique », envisage de ne plus couvrir les déficits techniques, actuels et ultérieurs, dus à l'inflation et aux allocations de vie chère, par des réserves mathématiques supplémentaires, mais de n'en financer que les intérêts (à charge de l'Etat ?) ; c'est la solution transitoire retenue pour 1976 et 1977. La difficulté est que le montant de ces intérêts augmentera chaque année, les intérêts nouveaux s'ajoutant aux précédents ; le taux de cotisation risque de varier souvent, et le système de devenir, globalement et à une certaine échéance, plus cher que les propositions 7 ou 8.

— **La proposition 7**, « cotisation moyenne pour pensions futures », se rapproche du système de répartition des capitaux de couverture, qui prendrait en compte la moyenne de la valeur annuelle des pensions nouvelles. Les rappels pour inflation seraient supprimés, et le financement des allocations de vie chère pour les pensions en cours assuré par la moitié des intérêts du capital, pendant trente ou quarante ans si l'inflation ne se remet pas à galoper ; il faudrait cependant que les cotisations soient assez élevées pour que les fonds continuent de croître, afin d'assurer un service d'intérêts suffisant !

Le dernier modèle, N° 8, « gestion par périodes financières », consiste à piloter la caisse au fur et à mesure de l'évolution, en calculant un taux de cotisation moyen et stable pour une période de x années (10 ans, 15 ans, 20 ans ?) ; cette cotisation résulte de la comparaison recettes - dépenses prévues pour la période donnée ; on tient compte bien sûr d'une réserve pour des possibilités de dépenses supplémentaires extraordinaires, par exemple indemnités de libre-passage, transferts importants, départs inattendus. Le capital n'est pas abandonné, au contraire, on tâche de le maintenir aux environs de 250 % à 300 % des traitements cotisants, de façon à ce que le taux d'intérêt vienne s'ajouter au taux de cotisation en cas de forte augmentation des dépenses (les intérêts, jusqu'à maintenant, ont servi à accroître le capital mais n'ont jamais été utilisés).

Hypothèses

L'Intercaisse a pris en compte plusieurs hypothèses quant à l'évolution des conditions qui déterminent les rapports recettes - dépenses - cotisations. Parmi 24 variantes calculées par M. Kaiser, les suivantes semblent être, actuellement, les plus plausibles (mais ce n'est pas définitif) :

— Nombre de sociétaires relativement stable dès 1980 (après conversion d'un certain nombre d'épargnants en sociétaires), aux environs de douze mille personnes.

— Taux de croissance salariale (inflation plus augmentation de la productivité) autour d'une moyenne de 4,5 % par année, soit très proche du taux technique actuel.

Voici encore quelques données actuelles pour compléter :

— Structure d'âge de la caisse relativement jeune : moyenne vers 38 ans, environ 80 % des hommes et 90 % des femmes en dessous de 50 ans (sociétaires).

— Nombre des pensionnés aux environs de 1500 en 1975, 3600 prévus en 1999.

— Volume annuel des traitements cotisants, en octobre 1976 : 230 millions de francs.

— Nouvelles tables de mortalité maintenues (assurance-groupes 1970).

(Suite page 163.)

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Après Genève, Neuchâtel, « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » a décidé la réalisation de brefs dossiers de présentation de l'économie de chacun des cantons romands.

Les enseignant(e)s qui souhaitent pouvoir remettre ce dossier à leurs élèves peuvent le commander (le service est gratuit) à : JEUNESSE ET ÉCONOMIE, case postale 401, 1211 GENÈVE 26. Tél. (022) 43 52 00.

L'économie neuchâteloise

En dépit d'un secteur secondaire extrêmement développé, le canton de Neuchâtel n'en est pas moins un canton dont le profil économique est préoccupant. Aucune branche n'apparaît en effet capable de donner par elle-même la prospérité qu'apporta jadis l'horlogerie. L'avenir de l'horlogerie neuchâteloise semble toutefois assuré, car c'est à Neuchâtel que sont développées les technologies les plus modernes de la mesure du temps. L'emploi horloger doit toutefois être envisagé dans un cadre beaucoup plus modeste. Le canton ne compte en effet plus, hormis l'Etat, qu'un très petit nombre de grands employeurs : Ebauches S.A., Dubied, les FAR - Fabriques d'Assortiments Réunies - et FAVAG.

On ne cesse de le répéter, l'avenir de l'économie neuchâteloise tient en deux mots : innovation et diversification. En fait, la diversité des produits fabriqués dans le canton est étonnante. Mais les entreprises sont de trop petite taille pour jouer un rôle économique capable d'exercer des effets de développement dans leur voisinage. Des concentrations ou des formules de collaboration interentreprises sont inéluctables ; mais le temps presse. Neuchâtel dispose d'atouts à protéger : une population laborieuse, des ingénieurs réputés, des produits de pointe, un niveau de vie supérieur aux moyennes suisses. Tout cela dans un environnement agréable et une protection des sites exemplaire.

NEUCHÂTEL EN QUELQUES CHIFFRES

Superficie : 797 km².

Population : 165 868 habitants dont 33 565 étrangers (20,2 %).

Economie : 9007 exploitations économiques, industrielles et commerciales.

Revenu cantonal : 3120 millions de francs.

Revenu par habitant : 18 538 francs (moyenne suisse : 19 287 francs).

Logements vacants : 3100 (à la fin de 1975).

Parc des véhicules : 55 500 voitures, camions et motocycles dont 50 000 voitures.

Tourisme : 2670 lits d'hôtel.

OU TRAVAILLENT LES QUELQUE 70'000 "NEUCHATELOIS" ACTIFS ?

(Source: Estimations à partir du Recensement fédéral de 1975)

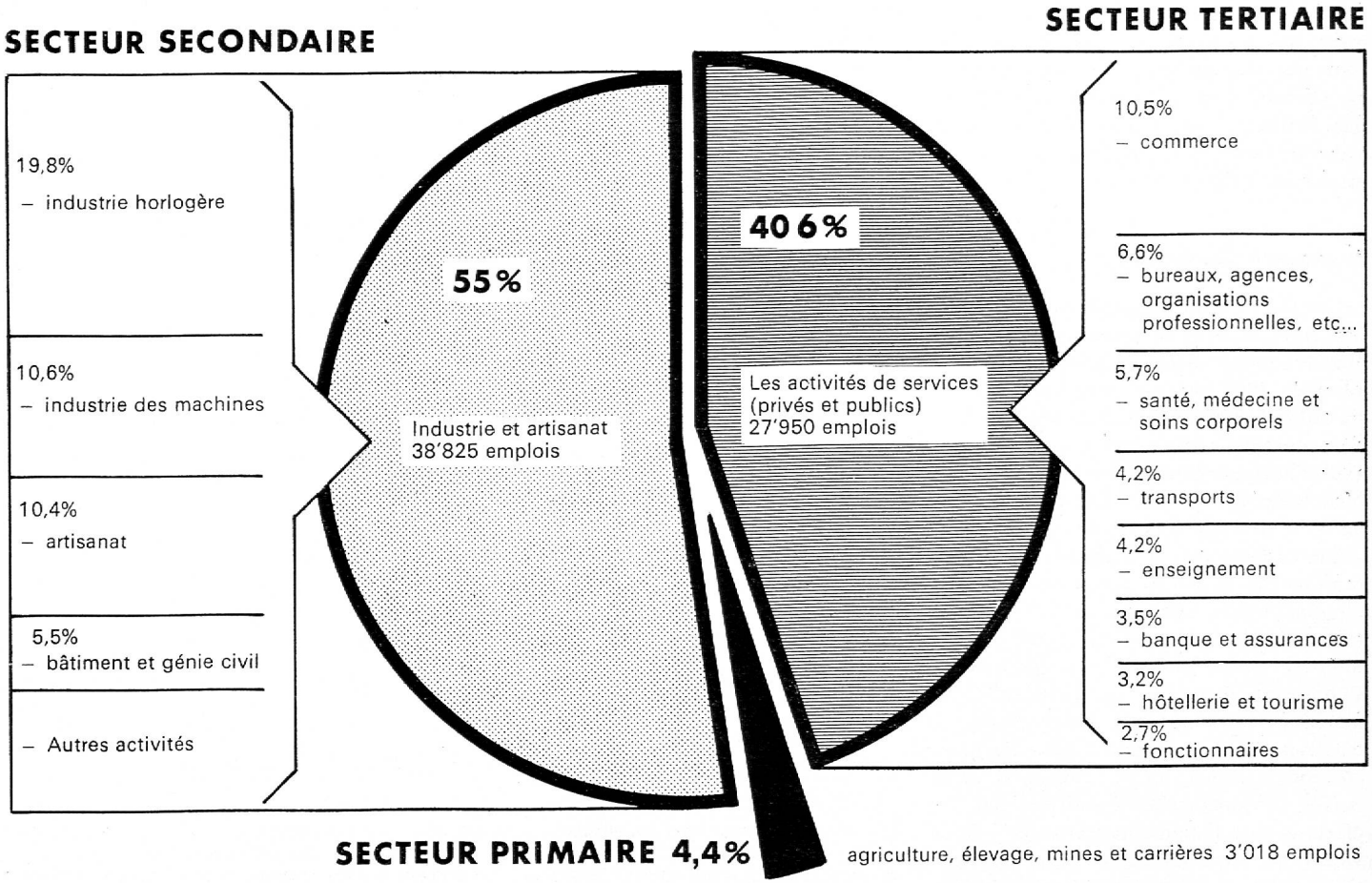

Dans le canton de Neuchâtel, 2 personnes sur 10 travaillent dans des entreprises horlogères... et désormais 4 personnes sur 10 offrent des prestations de services, soit 1 de plus qu'il y a 10 ans.

L'économie neuchâteloise au tournant

Un canton laborieux

Le canton de Neuchâtel est l'un des cantons les plus actifs du pays. Le rapport entre la population active et la population totale le place au 3e rang directement après les concentrations urbaines que représentent les cantons de Bâle-Ville et de Genève. Certes ce rapport est tombé de 50,4 % en 1974 à 46 % en 1975, la récession ayant eu une incidence très directe sur les emplois féminins. Malgré cette forte participation du facteur travail au processus de production, la situation sur le plan des revenus est moins favorable. En 1975, le canton de Neuchâtel contribuait pour 3120 millions de francs au revenu global de la Suisse. Le revenu moyen du travailleur neuchâtelois se situe à 18 538 francs la même année, ce qui le place au 9e rang du pays (au 6e rang l'année d'avant). Ce revenu moyen est inférieur à la moyenne suisse qui était de 19 287 francs en 1975.

Un grand consommateur

La fiscalité neuchâteloise est moyenne et les salaires concurrentiels sans plus. Le « Neuchâtelois » est par contre un grand consommateur, au sens de la destruction de biens et services. L'équipement des ménages n'a rien à envier à celui des grandes villes. Le canton figure au second rang au nombre de voitures par habitant... alors que l'épargne individuelle y est très faible, plaçant le canton au dernier rang du pays.

Dominante industrielle

Canton fortement industrialisé — 55 % des emplois dans le secondaire — Neuchâtel souffre d'être insuffisamment diversifié. Plus du tiers de ses effectifs travaillent dans l'horlogerie. Mais, si l'on tient compte des prestations en rapport avec l'horlogerie, on s'aperçoit que deux Neuchâtelois sur trois vivent de près ou de loin des activités de l'horlogerie.

Le canton de Neuchâtel a subi très rapidement le contre-coup de la baisse conjoncturelle. Son économie est, comme on l'a vu, fortement dépendante d'une industrie dominante, l'horlogerie, tout en s'appuyant également sur l'industrie des machines. Comme ces deux branches d'activité sont étroitement liées au marché international, les répercussions de la baisse conjoncturelle, amplifiées par les effets nés de l'augmentation rapide de la valeur du franc suisse, se sont faites sentir avec une acuité toute particulière dans le canton.

L'évolution du secteur tertiaire

Quant aux activités de service, elles sont encore insuffisantes tant sur le plan quantitatif que qualificatif. Son évolution récente — augmentation de 34,5 % à 40,5 % des emplois de ce secteur entre 1970 et 1975 — est néanmoins réjouissante. Pour l'heure, les activités de services sont encore trop localisées sur le littoral neuchâtelois. Enfin, cette diversification est surtout le fait d'entreprises extérieures au canton.

Les inégalités régionales

Les activités du canton sont inégalement réparties dans les différents districts. Alors que Le Locle et La Chaux-de-Fonds comptent dans l'horlogerie respectivement 77 et 74 % des emplois industriels, Neuchâtel n'en compte que 34 %, Boudry 27 %, le Val-de-Travers 34 % et le Val-de-Ruz 79 %. Boudry et le Val-de-Travers sont par contre fortement marqués par l'industrie des machines qui représente respectivement 67 et 55 % des effectifs occupés dans l'industrie. Seul le district de Neuchâtel connaît une diversification de son industrie (40 % des emplois dans d'autres branches telles que l'alimentation, le tabac, etc.) et un secteur tertiaire relativement mieux développé.

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS NEUCHÂTELOIS

1. L'Etat (administration publique, enseignement, santé publique), environ 6000 personnes.
2. Ebauches S.A. (Marin, Fontainemelon, Oscillo-quartz et direction générale), 2230 personnes.
3. DUBIED, 1300 personnes.
4. FAR - Fabriques d'Assortiments Réunies, 1120 personnes.
5. FAVAG, 1110 personnes.
6. FTR - Fabriques de Tabac Réunies, 997 personnes.
7. TISSOT, 830 personnes.
8. SGT - Société des Garde Temps, 800 personnes.
9. SUCHARD, 777 personnes.
10. PORTESCAP, 690 personnes.
11. DIXI, 683 personnes.
12. CÂBLES CORTAILLOD, 607 personnes.

L'économie neuchâteloise est en définitive un tissu très dense de petites et moyennes entreprises. 4 « Neuchâtelois » sur 5 travaillent en effet dans des entreprises industrielles et commerciales de moins de 200 personnes

L'EMPLOI DANS LES DISTRICTS

	Nombre d'emplois (1975)	Pourcentage industrie et artisanat (1975)	Taille moyenne des entreprises (1974)
1. Neuchâtel	25 915	46,8 %	100 personnes
2. La Chaux-de-Fonds	18 915	57,2 %	51 personnes
3. Boudry	8 239	58 %	59 personnes
4. Le Locle	7 970	68,6 %	99 personnes
5. Val-de-Travers	5 226	65,3 %	90 personnes
6. Val-de-Ruz	4 014	60 %	104 personnes

La taille moyenne de l'entreprise neuchâteloise — 74 personnes en 1974 — est tombée à 64 personnes en 1975, en raison de la conjoncture et des licenciements.
A l'exception du district de Neuchâtel, où l'on relève 51 % d'emplois relevant des activités des services, l'industrie — le secteur secondaire — prédomine dans tous les districts du canton.

Le cas de l'horlogerie neuchâteloise

L'horlogerie neuchâteloise présente l'avantage et l'inconvénient de détenir l'ensemble des composants de la montre mécanique et des types de montres électroniques actuellement. C'est dire qu'elle est technologiquement en avance. Résultat de l'implantation sur son territoire des laboratoires de recherche gérés en commun par l'ensemble de la branche horlogère. Résultat également des investissements considérables consentis par le canton de Neuchâtel pour la formation et le perfectionnement des horlogers et des techniciens.

La diversité des exploitations — près de 250 entreprises occupant plus de 6 personnes chacune — n'est toutefois pas un avantage économique. Si près de 14 000 personnes travaillent dans l'horlogerie, moins de 5000 sont occupées dans les manufactures et les établissages à assembler et à terminer des montres et des mouvements. Seules les entreprises rattachées au groupe ASUAG - Société générale de l'horlogerie suisse S.A. et celles de la Société des Garde Temps semblent organisées très industriellement. Ebauches S.A., producteur de l'âme — ou du moteur — de la montre (désormais aussi bien mécanique qu'électronique à quartz) fait figure d'entreprise neuchâteloise leader. Les industriels spécialisés dans la fabrication des produits semi-finis et autres composants, notamment ceux de l'habillement de la montre (boîte, cadran, aiguilles) sont souvent trop petits pour aborder les virages de l'horlogerie de la fin du XXe siècle. Il faudra désormais produire à 100 000 exemplaires ce qu'il était coutume d'usiner en quelques centaines, voire quelques milliers de pièces.

Les productions quasi artisanales de qualité trouveront quant à elles toujours preneurs. Les montres suisses de haute ligne, dont Piaget est l'une des entreprises marquantes, n'ayant rien à craindre de l'évolution des marchés horlogers mondiaux.

HORLOGERIE ET DIVERSIFICATION

« L'horlogerie neuchâteloise est, pour l'instant, encore axée sur la montre mécanique, ce qui est un facteur aggravant si nous nous comparons à l'ensemble de l'industrie. Il est nécessaire que nous vivions avec cette réalité et que nous regardions l'avenir avec la ferme volonté de nous concerter davantage, de développer notre technologie et d'encourager les autres secteurs de l'industrie neuchâteloise, plus diversifiés, mais ne bénéficiant pas encore des laboratoires de recherche et des moyens de marketing qui sont aux mains, pour l'instant, des seuls horlogers. »

Extrait d'un exposé de M. Luc Tissot, président d'une commission consultative du Conseil d'Etat pour les questions d'ordre économique.

EVOLUTION DE L'INDUSTRIE NEUCHATELOISE

Structure de l'emploi de 1965 à 1975

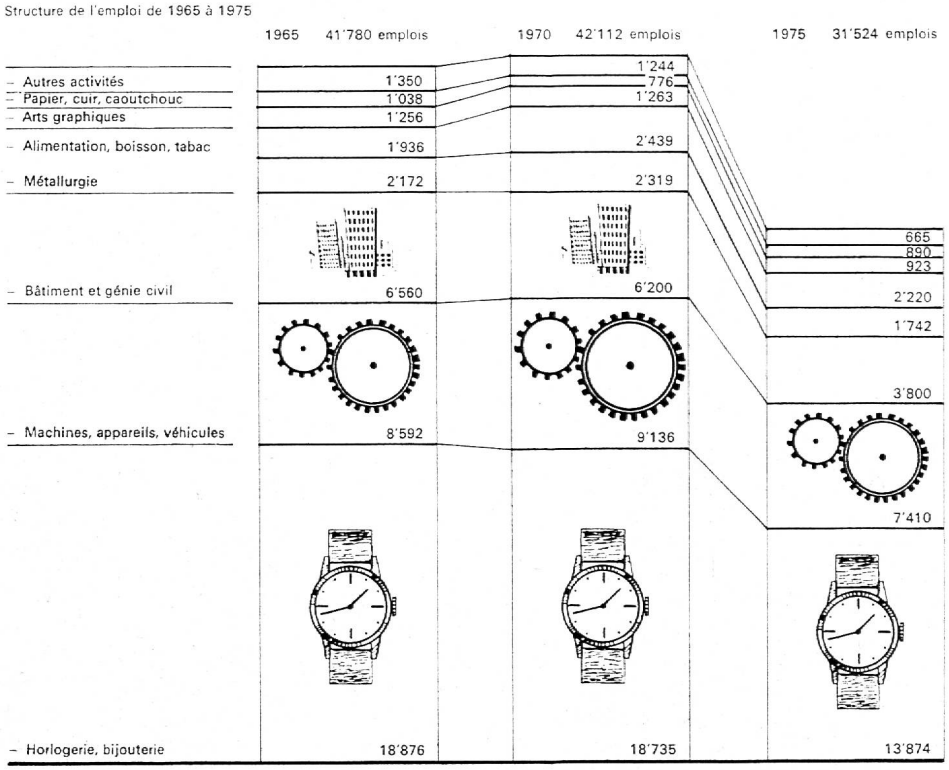

Pour connaître l'évolution récente du secteur secondaire, il faut encore tenir compte du fait qu'on ne dénombre plus que 7300 artisans à la fin de 1975 contre 8900 cinq ans auparavant. L'industrie et l'artisanat ont perdu de 1970 à 1975 plus de 12 000 emplois (3200 emplois féminins, 3000 emplois confiés à des étrangers et 1500 à des frontaliers). Il en est résulté une importante expatriation de population industrielle active, voire un passage vers les activités du tertiaire.

1929-1976 : QUELLES COMPARAISONS ?

Entre 1974 et 1976, la population de résidence a diminué de 3500 personnes dans le canton de Neuchâtel, en dépit d'une perte des emplois du secteur industrie-artisanat de l'ordre de 12 000 postes de travail. Aujourd'hui, la diminution de la population est plus faible que celle des postes de travail. Elle se répartit par ailleurs de manière à peu près égale sur les régions du canton.

Entre 1929 et 1933, la population du canton avait diminué de 8000 habitants. Cette diminution avait touché essentiellement les villes du Jura neuchâtelois, plus de 1000 pour Le Locle et de 5000 pour La Chaux-de-Fonds. **Et les postes de travail avaient diminué d'autant.**

Il n'y a aucune comparaison possible entre la « grande crise » horlogère des années 1930 et la récession que vit l'horlogerie suisse depuis la fin de 1974.

L'économie neuchâteloise, c'est aussi :

— Une agriculture et un vignoble de qualité. La surface moyenne des parcelles a fortement augmenté durant les dernières décennies et la taille moyenne de l'exploitation agricole et viticole est à Neuchâtel plus favorable que celle des autres cantons suisses.

— Une économie forestière florissante.

— Une production de champignons de Paris de 730 000 kg. par année chez Buttikofer à St-Sulpice et Noiraigue.

— La plus importante fabrique suisse de cigarettes, les Fabriques de Tabac Réunies à Serrière.

— Le premier fabricant suisse de produits alimentaires dérivés de la pomme de terre : CISAC à Cressier.

— L'impression chez Courvoisier, à La Chaux-de-Fonds, de timbres-poste de nombreux pays du monde.

— Un centre suisse du chocolat et de la confiserie avec SUCHARD et KLAUS.

— La raffinerie de Cressier, l'une des plus importantes du pays.

— Les laboratoires de recherche de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse.

— Les fameux « Incabloc » de Portescap à La Chaux-de-Fonds.

— Les médailles HUGUENIN au Locle.

— Une grande diversité de fabrications, notamment dans la métallurgie et l'industrie des machines et appareils.

· Des centraux téléphoniques chez FAVAG à Neuchâtel.

· Des câbles électriques de tous les volumes chez Câbles Cortaillod.

· Des caractères pour machines imprimantes chez CARACTÈRES à Neuchâtel.

· Des batteries chez ELECTRONA à Boudry.

· Tous les métaux précieux usinés chez MÉTAUX PRÉCIEUX à Neuchâtel.

· Des machines-transfert chez MIKRON à Boudry.

· Des fours électriques BOREL à Peseux.

· Des machines VOUMARD à La Chaux-de-Fonds et à Hauterive.

· Les pompes EGGER à Cressier.

— Un bel exemple de diversification économique, le groupe DIXI au Locle : machines-outils, montres, meubles, hôtellerie, etc.

Point de vue

Dans le cadre d'une série d'articles consacrés à l'analyse de l'économie des cantons romands, M. Marian Stepczynski, directeur et éditorialiste du « Journal de Genève », a abordé en juillet 1976 le cas du canton de Neuchâtel. Voici ses réflexions :

NEUCHÂTEL CONNAÎT DES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES

Dans le canton de Neuchâtel, le passage de l'économie industrielle à l'économie de services est pleinement en cours. Il est incontestable — les chiffres le prouvent — que le développement industriel neuchâtelois est parvenu à un palier, et que les pôles de croissance se sont désormais déplacés vers le tertiaire.

Cette affirmation doit certes être nuancée en fonction de facteurs géophysiques, structurels, bien spécifiques, qui font par exemple que certaines vallées du Jura demeurent axées sur une ou deux industries de base (horlogerie, micromécanique, etc.), alors que le Bas parvient à un niveau d'activité de services voisin de celui des grandes agglomérations urbaines de Suisse romande. Mais, dans l'ensemble, notre constat reste valable. Par exemple, la « capacité fiscale » du canton de Neuchâtel, mesurée au rendement de l'IDN sur les personnes physiques, a culminé par rapport à la moyenne helvétique dans les années cinquante déjà, et n'a cessé de baisser depuis lors.

Autre indice, la progression des salaires industriels depuis le lendemain de la guerre est demeurée à la traîne des cantons romands, Genève exceptée. Si l'on regarde, par ailleurs, l'évolution du nombre d'entreprises industrielles depuis une dizaine d'années, on constate également une forte régression (— 19,1 %) qui n'est plus forte qu'à Genève. Le personnel occupé dans l'industrie n'est pas plus nombreux aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Sensible à la conjoncture mondiale

Si Neuchâtel se classe au dix-neuvième rang des cantons suisses selon l'ordre décroissant de la progression de leur revenu national depuis dix ans, c'est donc, peut-on supposer, que la prédominance écrasante du secteur secondaire a influencé inévitablement. dans un sens défavorable, le concours des autres activités à la formation du revenu total. Il conviendrait d'ajouter une précision d'importance : l'industrie neuchâteloise est fortement marquée par la prépondérance de l'horlogerie, et des activités qui gravitent autour d'elle. Neuchâtel s'est donc trouvé, par la force des choses, dans la désagréable posture de dépendre de façon prioritaire d'une activité entièrement tournée vers le monde extérieur, et, qui plus est, rendue très sensible aux fluctuations d'un marché mondial qu'elle approvisionnait elle-même largement.

Selon certaines estimations, les industries d'exportation en général procurent plus de 40 % du revenu national à Neuchâtel. On comprend donc que la lutte contre le sous-emploi soit devenue dans ce canton un objectif prioritaire, aussi bien à court qu'à long terme. Certains ont pu s'étonner que les pouvoirs publics consacrent des sommes importantes au titre de la relance à l'encouragement de la recherche. C'est oublier que Neuchâtel ne peut vivre sans son industrie, et que son industrie ne pourra subsister sans un effort considérable de modernisation, de rationalisation et d'exploration de nouveaux champs d'activité, à partir de sa base traditionnelle, de sa véritable vocation pour l'horlogerie et la mécanique.

Depuis des dizaines d'années, le canton a développé des infrastructures considérables dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, de la formation professionnelle, qui ont pesé lourd sur les finances publiques et la collectivité. Ces efforts ne peuvent être sacrifiés du jour au lendemain.

Transformations inévitables

Toutefois, de profondes transformations structurelles au sein même de l'industrie seront inévitables, si l'on songe notamment au fait que la dimension moyenne des exploitations industrielles demeure encore modeste, dans la majorité des cas comprise entre 20 et 50 personnes.

Neuchâtel, le plus « horloger » des cantons suisses, est donc au nombre de ceux qui doivent affronter les problèmes conjoncturels et structurels les plus lancinants. Il demeure cependant l'un des cantons les plus riches de Suisse (les plus développés aussi), se classant au sixième rang des cantons pour son revenu par habitant, place qu'il occupe depuis de très nombreuses années.

(Suite de la page 158.)

Quelques comparaisons

Basées sur les 2 hypothèses précédentes

Taux de recettes, en % des traitements cotisants, sans intérêts :

	Syst. CIA 1976	Syst. CIA à long terme	Syst. 6		Syst. 7	Syst. 8
Cotis. ord.	14 %	14 %	14 %		Cot. moy. 24 %	1978 à 1999 : 18 % *
Rappels gén.	4,5 (refusé)	9 %	—		—	—
Rappels indiv.	2,4	2 %	2		2	2
Entrées *	4,3	4 %	4		4	4
Alloc. vie chère	4,8	4,5 %	int. déficit		int. fortune	comprises
			1978	1999		
			3,7	12,1		
	30 %	33,5 %	23,7 %	32,1 %	30 %	24 %

* Entrées = finances d'entrées, rachats et transferts

* Taux ultime = 26 % (après l'an 2000)

— Rappels pour augmentation individuelles maintenus dans les quatre exemples. A discuter sur le principe : rappels sur les annuités et/ou rappels sur les promotions individuelles doivent-ils être financés par tous ou par les bénéficiaires ?

— Finances d'entrées maintenues dans les quatre exemples. A discuter aussi : faut-il les maintenir, ou les supprimer en accordant des droits ou les supprimer en accordant des droits actuariellement équivalents.

— Problème de la répartition de la cotisation entre employeur et employé : pas encore abordé ; le Cartel et les associations professionnels vont avoir à s'en préoccuper.

— Le système d'équivalence individuelle n'est pas mis en péril par un autre système de financement que la capitalisation ; l'équivalence individuelle (droit aux prestations par rapport aux années de service, à l'âge et au montant du salaire) est possible dans tous les systèmes : la précision minutieuse des droits individuels (voir certains bordereaux !) où la répartition un peu plus solidaire des risques est un problème de choix quant à la politique générale de la caisse. Les exemples ci-dessus sont calculés à partir des mêmes bases de prestations qu'actuellement.

Liliane Palandella.

L'Ecolière et le Pot aux Roses

Pierrette, dans sa tête ayant de beaux projets
  Bien ancrés dans son cervelet,
Cheminait en chantant et en battant des mains.
Heureuse et détendue, avançant à grands pas,
Elle allait à l'école passer un examen
  Lui semblant simple, et sans tracas.
  Notre écolière bien disposée
  Tournait déjà dans sa pensée
Tout le cours de sa vie, en évoquant le temps
Des nombreux jours heureux que dans sa destinée
Elle devait avoir avant qu'il fût longtemps.
  « Il m'est, disait-elle, facile
De finir mon année sans trop d'appréhension :
  Car je suis bien assez habile,
Toujours rusée et débrouillarde à l'occasion.
Et dans deux ans déjà je suivrai des leçons
Dans des cours supérieurs, où j'aurai plus à faire ;
J'irai, trois ans plus tard, et sans contestation,
Dans un établissement de l'école secondaire.
A l'université j'obtiendrai ma licence,
Et puis mon doctorat avec non moins d'aisance.
Pierrette là-dessus passe son examen...
Et y sombre ! Adieu beaux rêves, élan, venin.
La fillette en effet obtint un beau zéro
  Car une basse supercherie
  Découverte presqu'aussitôt
  Prouva sur l'heure sa perfidie.
  Ce récit pourrait, je suppose,
  S'intituler : le Pot aux Roses !

MORAL.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 **Le Lignon.** Tél. (022) 96 30 06.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement

Les recyclages

En juillet 1976 s'est terminé le processus de généralisation des mathématiques *en 2e primaire. En 3e, la première année de généralisation s'est achevée à la même date. Pour 1977, un certain nombre de groupes de formation de base et complémentaire ont été mis en place. La déléguée mathématique poursuit son mandat.*

En 4e primaire, la généralisation est dans sa première phase. Actuellement la fréquence des séances des groupes de formation de base et complémentaire est d'une rencontre par quinzaine (janvier-mars). Notre collègue déléguée mathématique est en fonction d'août 1976 à juillet 1978.

En 5e primaire, la formation des titulaires de classes pilotes a commencé.

En français, *le plan d'étude romand est partiellement appliqué de la 1re à la 4e année.*

En écriture, *le programme romand est appliqué. Des cours d'introduction très brefs ont été prévus au moment de la parution de l'ouvrage de méthodologie romand (en cas de nécessité).*

En connaissance de l'environnement, *le programme romand est appliqué en 1re année primaire. L'introduction s'opère en 2e. Les groupes régionaux (5 à 10 personnes) sont animés par les mêmes moniteurs qu'en 1re, 12 à 15 séances sont prévues et l'application en sera généralisée dès la rentrée d'août 1977.*

Le programme romand en activités créatrices *est appliqué en 1re primaire et introduit en 2e. Le recyclage se fait parallèlement et simultanément avec celui prévu en connaissance de l'environnement.*

Un recyclage pour les maîtresses de travaux à l'aiguille a été organisé. Il se termine en mars 1977.

La formation continue

La liste des cours de perfectionnement proposés pour 1977 continue d'offrir un choix très vaste au corps enseignant primaire et préprofessionnel neuchâtelois. Rappelons que si l'inscription est facultative, la fréquentation des cours doit être régulière. La quantité demeure certes, mais la qualité progresse : une certaine expérience permet peu à peu de mieux saisir les vœux, les besoins réels des enseignants portant leur choix sur tel ou tel cours. Les critiques négatives sont très rares. Au cours de mes visites et des opérations de remboursement des frais de déplacement (la franchise a été maintenue à Fr. 3.— pour les cours de perfectionnement), je n'ai recueilli que des opinions reflétant une satisfaction générale. Le nombre de participants semble jouer un rôle très important : l'efficacité de l'animateur est évidemment « proportionnelle » à ce nombre de participants.

L'organisation générale des cours fonctionne et ne donne lieu à aucune remarque de la part de nos collègues. On ne peut, à ce sujet, que souhaiter que nous saisissions l'occasion qui nous est offerte de PARTICIPER à notre perfectionnement de manière ACTIVE. (Voir « Educateur » No 6, chronique EP/SPN.) La balle est dans notre camp, à nous de jouer. Les décharges (45 périodes pour une année scolaire) qui nous sont accordées sont parfois sérieusement hypothéquées par les recyclages, pris sur temps d'école. Si sur le plan des traitements nous ne sommes pas dans une situation qui puisse provoquer l'envie de nos collègues de tous les autres cantons helvètes, nos acquis sociaux dans le domaine du perfectionnement demeurent intacts. Notre attitude, voire notre enthousiasme vis-à-vis de l'éducation permanente devrait encourager le DIP à persévérer dans cette voie car il s'agit d'un investissement pédagogique didactique, culturel et humain à moyen et à long terme.

Je ne connais pas à ce jour d'autres formes de perfectionnement si ce n'est le large éventail de cours proposé par la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique, l'Association neuchâteloise des maîtres de gymnastique et l'ASA. La possibilité de créer des groupes de travail n'a pas encore été exploitée : je vous renvoie à l'« Educateur » (No 6). De même, l'influence de notre syndicat sur notre perfectionnement est traité dans cet article.

J.-P. Buri.

Contacts multicolores...

Depuis longtemps notre syndicat désirait établir des contacts avec les partis politiques largement représentés au Parlement et au Gouvernement, dans un premier temps.

L'année dernière, nous avons rencontré une délégation du Parti libéral neuchâtelois. En décembre, c'était le tour du Parti socialiste neuchâtelois. Du fait que j'étais absent au moment des échanges de vue SAE/SPN - Parti libéral et SAE/SPN - Parti radical, je laisse le soin à l'un ou l'autre de mes collègues du CC de vous rapporter ces débats. Je me bornerai à relever quelques points importants des thèmes abordés en compagnie de MM. Claude Borel, président du PSN et François Borel, député au Grand Conseil.

Le PSN et l'école :

— Ce parti encourage l'éducation préscolaire et soutient l'extension à tout le canton des garderies et jardins d'enfants ainsi que la généralisation de leur gratuité.

— Il approuve également l'introduction des programmes romands tout en souhaitant une information plus large des parents.

— Il souhaite que dès les premières années de scolarité les élèves-consommateurs bénéficient de leçons d'information dans ce domaine.

— Il désire que soit maintenu avec le plus d'efficacité possible le soutien pédagogique aux élèves en difficultés.

— Il exige que les frais de déplacement des élèves du degré secondaire soient inclus dans les calculs déterminant les frais d'écolage (dans ce domaine, le choix est laissé aux communes d'accepter ou de refuser ce remboursement de ces frais de déplacements. Marin, par exemple, qui bénéficie encore d'une fiscalité très libérale, ne rembourse pas ces frais — environ Fr. 300.— par an et par enfant).

— Il souhaite revaloriser l'enseignement professionnel et diminuer les inégalités subsistant entre le statut de l'apprenti et celui du gymnasien ou étudiant (vacances, formation aux loisirs, sports, gymnastique, activités complémentaires à option...).

— Il est favorable au développement

de l'Education permanente et propose l'appui des autorités cantonales aux diverses formes de l'EP.

De cet échange de vues très touffu relevons encore que :

— le PSN ignorait presque absolument l'existence du SAE-SPN ;

— il n'a jamais été exercé de pression sur ses membres pour qu'ils adhèrent à la VPOD.

Le problème de notre exclusion de la VPOD fut évidemment abordé ! Nous avons relaté les diverses péripéties de ce divorce et pris note du vœu du PSN qu'une entente bénéfique puisse s'instituer entre nos deux syndicats d'enseignants.

Nos suggestions et propositions, verbales ou écrites, adressées au groupe socialiste du Grand Conseil seront examinées avec le plus grand soin. Le CC rappelle également les divers points du projet de statut du corps enseignant primaire et préprofessionnel, qui avaient motivé le refus du projet par l'AG de la SPN.

Nos deux invités sont d'avis que nous ne pouvons guère espérer une amélioration réelle de nos traitements ces prochaines années... Le PSN tentera de promouvoir sa thèse de base actuelle dans ce domaine : le rétrécissement de l'éventail des salaires des fonctionnaires et des enseignants.

Il est ardu de donner une idée d'ensemble d'un débat mené tambour battant, sans protocole encombrant, en toute franchise. Je pense que nous avons atteint l'un des buts que nous recherchions : faire connaître le SAE-SPN dans les milieux politiques influents (dans un premier temps), développer nos problèmes financiers et pédagogiques, faire disparaître cette étiquette corporative que l'on colle trop facilement à tout syndicat d'enseignant non soumis à la VPOD.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise: Maurice TISSOT, rue de la Gare, **2205 Montmollin.** Tél. (038) 31 40 54.

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement

Le Centre de perfectionnement institué pour tous les niveaux de l'enseignement a pour objectif principal de devenir une institution de rencontre et de formation continue à disposition des enseignants et répondant à leurs besoins. Dans cette perspective, le centre a mené les actions particulières suivantes :

— établissement d'un plan de coordination et de planification jusqu'en 1981 ;

— élaboration d'un projet d'introduction échelonné des programmes CIRCE qui tient compte du travail déjà effectué et des possibilités réelles d'application ;

— constitution de groupes de travail (17) ;

— organisation de deux séminaires librement choisis par les intéressés :

— mise sur pied d'une session d'été (17 cours) ;

— intensification des cours dits de réflexion.

Le recyclage

1976 : 1093 participants (65 cours).

Remarques

1. Le Centre a estimé nécessaire une sensibilisation préalable du corps enseignant pour toutes les disciplines afin que l'enseignant ait un temps de réflexion et préparation préalables à toute généralisation.

2. Malgré les mesures prises, la généralisation se heurte à certaines difficultés : surcharge de l'enseignant, discipline non « digérée » (mathématique), absences non justifiées aux cours, enseignants non motivés, formation continue des animateurs.

3. Le problème des classes à plusieurs degrés et classes uniques exige des mesures spéciales mentionnées dans le livret de cours.

4. Rappelons que les cours de recyclage se répartissent généralement à raison de 50 % sur le temps d'école et 50 % sur le temps libre.

Planification et organisation

1. Mathématique

Formation des animateurs 5e et 6e année (11 × 1/2 jour).

Recyclage des maîtres primaires et secondaires qui enseigneront en 5e année durant l'année scolaire 1977/1978 (10 × 1/2 jour).

Organisation de cours d'appui et de rappel, classes expérimentales.

2. Français

Formation des animateurs en collaboration avec le Centre de perfectionnement du canton de Vaud (17 jours). Ce travail en commun permet de bénéficier de formateurs particulièrement qualifiés et de préparer suffisamment tôt l'introduction généralisée en 1re année prévue dès août 1980.

3. Langue II (Allemand)

Un collaborateur bénéficiant d'un congé partiel a été nommé et est chargé en particulier de :

— l'évaluation, la coordination et l'évaluation de cours d'expérimentation ;

— la formation des enseignants en place ;

— la planification de l'introduction généralisée.

4. Education musicale

Formation des animateurs 3e et 4e année (2 × 1 semaine).

Introduction généralisée en 1re année dès la nouvelle année scolaire 1977/1978.

Fin de la formation du corps enseignant de 1re et 2e année (10 × 2 h.).

5. Activités créatrices manuelles

La formation des animateurs (1re à 4e année) se poursuit dans le cadre de groupes de travail et de cours (2 × 1 semaine, 15 × 1/2 jour).

Depuis 4 ans, il est conseillé aux enseignants d'acquérir quelques techniques répondant à leurs besoins et capacités, de répartir les cours offerts sur plusieurs années et d'établir ainsi par école un plan de formation échelonné.

L'introduction officielle est à l'étude et est prévue en 1re année dès 1978 voire 1979 (2 1/2 jours ou 1 semaine avec l'environnement).

6. Environnement

La formation des animateurs (1re à 3e année) et la préparation de dossiers continuent (12 × 1/2 jour et 4 stages de

2 1/2 jours). L'introduction officielle est à l'étude et est prévue en 1re année dès 1979 voire 1978 (4 × 1/2 jour ou 1 semaine avec les ACM).

7. Education physique

Introduction généralisée du manuel fédéral de 5e à 9e année (2 × 1 jour).

La formation continue

1976 : 2071 participants (187 cours)

Il s'agit de cours facultatifs offerts à un niveau ou ouverts dans leur grande majorité à tous les niveaux de l'enseignement. Ces cours sont répartis sur toute l'année et ont lieu en majeure partie en dehors du temps de travail ou éventuellement mixte (50 %, 50 %). Les animateurs proviennent du canton, des autres cantons romands voire de l'étranger.

La durée de chaque cours varie, de 1/2 journée à 11 × 1/2 jour, cours semestriels (2 h.) et d'une semaine.

Citons quelques groupes de cours qui rencontrent un réel intérêt : allemand (avec stage à l'étranger), éducation physique, rédaction, élocution, vocabulaire, activités créatrices manuelles (techniques), éducation musicale, économie, histoire, cinéma et moyens audio-visuels, pédagogie.

Autres formes de perfectionnement

— Des congés de perfectionnement de longue durée : un ou deux congés ne dépassant pas 6 mois (au plus tôt après 10 ans d'enseignement, au plus tard 10 ans avant la retraite) peuvent être accordés.

— L'institution de 17 groupes de travail (138 participants) et concernant les domaines suivants : activités créatrices manuelles, français, mathématique, rencontres de maîtres enseignant la même discipline, latin.

— La possibilité offerte aux enseignants et écoles de proposer l'organisation de séminaires, rencontres et visites.

— Des subventions sont accordées aux participants qui suivent des cours organisés par d'autres instances en particulier : cours normaux suisses, cours organisés par le Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, le Greti, etc.

Consultation des associations

Depuis l'ouverture du centre, une collaboration constante et suivie est échangée avec les associations professionnelles ou spécialisées ; l'étude des besoins est ainsi menée de manière permanente et permet de répondre aux vœux de l'enseignant et son association. Cette collaboration fait l'objet d'une convention écrite ou tacite. Les cours proposés par les associations figurent dans le programme annuel du centre.

Le directeur :

W. Jeanneret.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Ils se lèvent au petit matin. Ils sont assis six heures par jour, en classe, à l'étude. Ils ne peuvent ni jouer, ni parler. Ce sont les prisonniers de l'école.

Les forçats de l'aube, ce sont aussi les enfants tirés du lit chaud à la hâte, jetés dans le petit matin hostile et pâteux, l'estomac noué par un café au lait avalé trop vite. A 6 h. 30, certains sont déjà à l'école tandis que leurs parents se hâtent vers leur travail. A la même heure, au carrefour des chemins déserts, recroquevillés comme des oiseaux malades, d'autres attendent que les phares du car de ramassage trouent l'obscurité...

Pour peu qu'ils soient du genre dormeur, qu'ils aient un peu trop traîné devant la télé, ou que quelque chose les préoccupe, la journée commence mal.

Dominique Pélegrin,
« Les Forçats de la Communale ».
« Télérama » du 2.2.1977.

Le système

Un collègue primaire m'a dit : « J'enseigne en neuvième depuis quinze ans. J'ai eu des enfants d'ouvriers, d'employés et d'instituteurs. Jamais encore je n'ai vu dans ma classe des enfants de médecins ou d'avocats. »

Bien qu'il y ait moins de médecins que d'ouvriers et moins d'avocats que d'employés, bien que les enfants de médecins et d'avocats, en raison de leur milieu social, soient favorisés en regard de beaucoup d'autres, il s'est trouvé parmi ces derniers des recalés à l'examen d'entrée à l'école secondaire. Mais il y avait pour eux les écoles privées, souvent coûteuses avec leur préparation spécifique à de belles professions. Je n'ai rien contre les écoles privées et je pense même qu'elles ont leur place là où existe un système scolaire qui favorise ceux qui sont déjà favorisés par la nature ou leur milieu social. Elles ne servent pas qu'aux riches et beaucoup d'enfants issus de familles modestes, à force de sacrifices consentis par leurs parents, y ont trouvé ce que l'école publique n'avait pu leur donner.

Il n'est pas moins vrai que l'école privée demeure pour l'immense majorité des enfants un lieu qu'ils ne fréquenteront jamais parce que les moyens de leurs parents nourriciers ne le permettent pas.

Je sais que même si les écoles privées étaient gratuites, il se trouverait encore quelques élèves pour demeurer dans les dernières classes de l'école primaire. Même si celle-ci, comme en ce moment de récession où les adolescents éprouvent des difficultés dans la recherche d'une place d'apprentissage, même si celle-ci voit son image rétrécir comme une peau de chagrin.

Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas changer le système qui est le nôtre, et le modifier de telle manière que dans les dernières classes de la scolarité obligatoire, les enfants de médecins et d'avocats, comme ils l'ont fait dans leurs premières années d'école, continuent à étudier sur les mêmes bancs que les enfants d'ouvriers.

Travelingue.

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS D'AVRIL 1977

1.4.1. **Education physique aux jeunes filles (certificat cantonal)** (IEP, AJEPS) : les 4, 5 et 6 avril à Saint-Imier.

1.15.1. **Cours pour expert(e)s aux examens de fin de scolarité** (IEP, AJEPS) : le 23 avril à l'Ecole secondaire de Malleray.

1.15.2. **Cours central pour animateurs des cours cantonaux :** IEP + collaborateurs, le 23 avril.

5.11.2. **Enseignement biblique - Cours d'introduction au nouveau programme romand** (GBIEJ): M. J.-P. Lüthi et M. R. Noirjean, le 27 avril à Moutier.

5.19.4. **Macramé :** Mme M. Pétignat, dès le 20 avril à Moutier.

5.19.6. **Poterie :** Mme H. Blandenier, les 30 avril, 1, 7, 8, 14 et 15 mai.

5.25. **Boulangerie fine** (USPM GJ) : Ecole suisse de boulangerie de Lucerne, les 4 et 5 avril à l'Ecole ménagère de Malleray.

5.26. **Cosmétique, produits de beauté :** M. D. Tzanos, du 27 au 29 avril à Porrentruy.

5.35. **Adaptation de patron** (ACBM-OSJ) : Mme A. Monnerat, dès le 13 avril, Ecole normale, Delémont.

5.64.2. **Anglais - cours intensif :** du 11 au 16 avril à Berthoud.

5.64.10. **Les nouvelles pédagogies du français : objectifs, programmes et méthodes :** du 25 au 27 avril.

5.64.11. **Voies nouvelles de l'enseignement de l'histoire au niveau gymnasial :** du 22 au 23 avril.

5.65. **Anglais et correspondance commerciale anglaise :** Mme J. Jardin, dès le 20 avril à l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont.

5.100.3. **Art roman dans le Jura :** (COPMS, SCH, CMEES) : M. C. Lapaire, du 14 au 16 avril.

5.102.3. **Basketball** (AJEPS): M. J.-P. von Kaenel, le 30 avril à Saint-Imier.

5.102.4. **Excursion à skis « La Haute Route »** (AJEPS) : M. C. Gassmann, du 3 au 10 avril.

5.104.1. **Détermination botanique :** M. E. Grossenbacher, dès le 20 avril.

5.104.2. **Flore de Camargue :** MM. J.-J. Corre et E. Grossenbacher, du 12 au 16 avril à Arles.

5.104.3. **Flore et végétation du Jura :** M. E. Grossenbacher, dès le 23 avril.

5.104.5. **Flore du Jura et des Préalpes :** M. E. Grossenbacher, dès le 30 avril.

5.107.1. **La musique vocale au XVIIe siècle :** M. L.-M. Suter, dès le mois d'avril à l'Ecole normale de Bienne.

5.111.6. **Les bâtiments scolaires et leur utilisation extrascolaire :** commission d'experts du concours organisé par l'Université populaire jurassienne, dès le mois d'avril.

Rédacteur de la rubrique jurasienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement

Le recyclage

Mathématique pour 5e et 6e. Réparti soit : 1 fois par semaine (le samedi) 1 fois par quinzaine (le samedi).

Le samedi n'est certainement pas le jour idéal, raison : la fatigue des participants.

La plupart jugent les cours trop chargés et trop théoriques. On préférerait y voir insérer davantage de pratique.

Une déception pour certains, qui pensaient trouver une solution pour résoudre les nombreux problèmes qui se posaient à l'enfant avec la mathématique traditionnelle.

Quant à la valeur des animateurs, les avis sont partagés.

Certains se verraient décerner la « Palme d'Or » tant leurs qualités humaines sont appréciées. Malgré le programme chargé, il semble possible d'établir un climat de détente, puisque quelques animateurs y parviennent.
Pourquoi d'autres sont-ils qualifiés d'indigestes ?

La formation continue

Malgré mon désir de vous présenter un éventail alléchant de cours, je dois faire figure de « parent pauvre ».

Faute de crédit, les cours sont suspendus pour cette année. Inutile je pense que je fasse une liste détaillée de ce qui était prévu !

Autres formes de perfectionnement

La SFPP organise cet été des cours de perfectionnement (soit une trentaine environ). Leur livret vous parviendra prochainement.

M. Pourtois (Belgique) présentera un cours de pédagogie de compensation et pédagogie familiale (maîtresses enfantines et cours inférieurs).

Un cours de culture générale : « Le Roman moderne » par M. A. Pettinato.

L'influence de la SPF

La SFPP comprend des représentants du niveau secondaire, primaire, et maîtresses enfantines.

Les propositions se font au sein du comité et sont présentées à la DIP qui généralement les accepte. Il faut remarquer que ces cours ne sortent guère du domaine de l'école. S'il en était autrement, la DIP présenterait certainement des objections.

L. Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement

Le recyclage

Les principaux recyclages en Valais ont lieu soit pendant les vacances d'été, soit tout au long de l'année. Actuellement, les enseignants valaisans sont astreints à suivre les cours obligatoires d'allemand et de mathématique.

L'allemand

Tout le monde sait que le Valais a pris les devants : la deuxième langue est enseignée dans toutes les classes de 3e et 4e. Des cours de deux semaines durant l'été assurent le recyclage des maîtres pour les trois niveaux d'allemand. Le DIP conseille aux maîtres de suivre les 3 cours et de pratiquer des échanges au sein des centres scolaires.

La mathématique

Le flux des recyclages de mathématique arrive à marée basse. Actuellement, les maîtres de 5e et 6e achèvent leur formation (6 cours de 2 heures). D'autre part, des rencontres d'appui sont organisées durant l'année scolaire :

Enf. et 1re primaire : 1 cours de 1 heure et demie. 2e et 3e primaire : 3 cours de 1 heure et demie. 4e à 6e : 6 cours de 1 heure et demie.

Le nombre de ces cours d'appui diminue avec les années. Ainsi, en 1983, les maîtres de 6e auront complètement accompli leur formation.

Organisation

Honnêtement, il faut reconnaître que le DIP accomplit de louables efforts pour organiser ces cours. En effet, ceux-ci sont actuellement décentralisés, quoique les enseignants des vallées doivent toujours rejoindre la plaine.

Les animateurs *sont des enseignants comme vous et moi, avec leurs qualités et leurs défauts ; généralement, ils connaissent à fond la matière enseignée, mais il est arrivé que certains professeurs (allemand) aient été contactés au dernier moment sans connaître la méthode d'une manière approfondie. Le DIP n'est pas infaillible, et les gens compétents ne courent pas les rues.*

Décharge

Les enseignants astreints aux cours de recyclage obtiennent une décharge en ce sens qu'une partie des cours est prise sur le temps de classe ; ici, je ne saurais affirmer si la répartition est vraiment équitable. Au point de vue financier, les frais de déplacement sont à la charge des maîtres, mais le repas de midi est pris en charge par le canton.

Sentiment général

Le personnel enseignant est conscient que le renouveau de l'école exige des efforts et que ceux-ci se traduisent par des recyclages. Bien sûr, tous les maîtres ne se rendent pas de gaîté de cœur au cours d'allemand, en plein mois d'août... L'angoisse des enseignants : un cumul étourdissant de recyclages, cumul qui vise surtout les maîtres de classes à plusieurs degrés.

La formation continue

Chaque année, la session pédagogique d'été *est un événement, en ce sens qu'elle réunit la majorité des enseignants et enseignantes du Valais romand. Elle a lieu à Sion ; elle débute par une messe célébrée par Mgr Nestor Adam puis par une allocution d'un conseiller d'Etat ; elle dure une semaine, du lundi matin au vendredi soir. Théoriquement, les cours de la session sont facultatifs, sauf pour les candidats au brevet pédagogique qui ont l'obligation de suivre 5 cours.*

Les cours *sont présentés dans un très large éventail et visent autant à perfectionner l'enseignement (TM, sciences, français, gymnastique, etc.) qu'à élargir la culture générale des maîtres (histoire de l'art, littérature, etc.).*

Les animateurs *sont des spécialistes pour la plupart ; le DIP effectue à la fin de chaque session un sondage sous forme de questionnaire ; un animateur apprécié est ainsi vite repéré.*

Décharge

Comme pour les recyclages, les déplacements ne sont pas remboursés ; mais les enseignants habitant loin de Sion ont la possibilité de loger aux frais de l'Etat dans les bâtiments des écoles normales. Le repas de midi est offert aux personnes qui se déplacent tous les jours.

Sentiment général

Beaucoup de maîtres apprécient la sessoin pédagogique, pas seulement pour les cours, mais pour l'occasion qui leur est ainsi offerte de revoir des connaissances et de nouer de nouvelles relations.

Autres formes de perfectionnement

Officiellement, je ne connais pas d'autres formes de perfectionnement. Outre le perfectionnement privé (qui a toute son importance), il existe des groupes de maîtres qui travaillent en dehors de la session pédagogique. Un exemple : à Sion, 3 instituteurs recherchent des textes, des problèmes mathématiques, des exercices de vocabulaire autour d'un même centre d'intérêt au goût du jour. Un autre exemple : le cours de marionnette 1976 a obtenu un tel succès que Mme Thélèr, animatrice, poursuit des rencontres durant l'année scolaire avec les maîtres de cours.

Influence de la SPVal

Concernant le temps pris sur la classe, la SPVal a demandé au DIP de s'efforcer d'obtenir un 50 % ; il n'en a pas toujours été tenu compte.

Concernant les cours pendant les vacances d'été, la SPVal a demandé de ne pas occuper la période du 1er juillet au 15 août ; le DIP n'a pu s'en tenir à ces dates.

Certains maîtres se recyclaient durant la première semaine d'école ; la SPVal a réussi à faire supprimer cette semaine de perfectionnement qui nuisait à tous.

Aujourd'hui, une commission d'éducation permanente, paritaire (3 membres DIP, 3 membres SPVal) a été mise sur pied. En ce qui concerne les cours (variétés, thèmes, matière, animateurs), la SPVal obtient facilement gain de cause : la pierre d'achoppement demeure toujours les dates.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil,
1874 CHAMPÉRY.

Informations Unesco

Visite gabonaise

Le secrétaire général de la Commission nationale du Gabon pour l'Unesco a effectué un voyage d'information en Suisse. Il s'est principalement intéressé aux méthodes de travail de la Commission nationale suisse pour l'Unesco et à l'organisation de son secrétariat.

Coopération avec le Cameroun

M. Atangana, secrétaire général de la Commission nationale camerounaise pour l'Unesco, s'est rendu à Berne où il a eu des entretiens bilatéraux avec son collègue suisse. Au centre des discussions, la relance du projet de formation des bibliothécaires scolaires et la mise en chantier d'un projet d'exposition, à Yaoundé, de cartes postales datant de l'époque coloniale allemande et qui se trouvent en possession d'une famille suisse.

Coopération avec la Pologne

La Commission nationale suisse pour l'Unesco cultive des liens de coopération et d'amitié anciens avec la Commission nationale polonaise pour l'Unesco. La présence en Suisse, au début du mois d'avril, de M. Ocheduszko, secrétaire général, a permis de les enrichir encore grâce à la mise sur pied de nouveaux projets. Parmi ceux-ci, il convient de noter le développement du volume des échanges de personnes et la préparation de publications communes.

Séminaire sur les ludothèques

La Commission nationale suisse pour l'Unesco organisera cet automne un séminaire en vue d'informer les milieux intéressés sur les ludothèques, dont l'idée a été lancée par l'Unesco en 1960. Il existe en effet en Suisse un nombre croissant de ludothèques, nées spontanément. Ce phénomène mérite qu'on lui accorde une attention particulière.

La réunion, qui aura lieu à Genève, comprendra des exposés et des travaux de groupe sur les aspects psychologiques, pédagogiques et communautaires de la ludothèque.

Camp scientifique de la Commission nationale

La Commission nationale suisse pour l'Unesco a organisé en 1976 un camp scientifique pour jeunes à Cartigny, dans la campagne genevoise, à proximité du Rhône. Le but de ce camp a porté principalement sur l'étude des relations entre l'homme et son milieu, dans une région de culture intensive comportant des zones restées naturelles.

Venise en péril

Grâce à un effort commun de l'Unesco-Paris et de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, les films « Venise en Péril » et « Sauver Venise », disponibles jusqu'ici seulement en français ou en Anglais, vont l'être également en allemand. Ils pourront être obtenus dès le mois de juin au « Cinéma scolaire et populaire » à Berne.

Quand la musique et son enseignement rapprochent les hommes

Des élèves de huit nationalités — Américains, Belges, Canadiens, Danois, Français, Japonais, Norvégiens et Suisses — ont inauguré, en même temps que leurs condisciples hongrois, les cours de l'Institut pédagogique Zoltan Kodaly, qui a ouvert ses portes récemment.

Installé dans un édifice de style baroque à Kecskemet, ville natale de Kodaly, l'Institut fonde son enseignement sur la méthode mise au point dans les années 1920 par le célèbre compositeur et musicologue. L'école primaire Kodaly, modèle dont s'inspire l'enseignement musical dans toute la Hongrie, constitue son laboratoire de « travaux pratiques ».

Kodaly a consacré une grande partie de sa carrière à combattre « l'analphabétisme musical » parmi la jeunesse, et sa méthode trouve des adeptes dans le monde entier. L'Institut a pris comme devise cette phrase du compositeur : « Nous devons œuvrer pour le jour où le chant rapprochera les hommes de tous les pays et où régnera l'harmonie universelle. »

Service de placement SPR

Allemagne. Pour le 1er avril, place dans une famille de médecin pour jeune fille aimant les chevaux. Autres possibilités, avec cours, dans plusieurs villes d'Allemagne.

Suisse alémanique. Famille d'agriculteurs engage, pour avril, jeune homme de 15 ans qui pourrait suivre l'école (Lüterkofen).

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Offre d'emploi

Etant donné l'ouverture l'année prochaine d'une nouvelle école active sur la rive droite,

l'Ecole active de Genève cherche

DEUX ENSEIGNANT(E)S

avec formation pédagogique, expérience des méthodes actives.

Places disponibles dès septembre 1977 aux niveaux d'enfants de 4-5 ans et de 8-9 ans.

Faire offres par écrit à la Commission du personnel de l'Ecole active, 39 bis, route de Malagnou, 1208 Genève.

Informations CMOPE

Discussions à Strasbourg sur l'enseignement des droits de l'homme

Du 1er au 3 décembre 1976, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, s'est tenu un colloque international sur l'enseignement relatif aux droits de l'homme et la lutte contre les préjugés raciaux dans les enseignements primaire et secondaire.

Les 65 participants, qui représentaient des organisations non gouvernementales nationales et internationales, insistèrent pour qu'il soit fait plus de place aux problèmes relatifs aux droits de l'homme dans les programmes scolaires. Ils firent cependant remarquer que « l'école doit, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme, partir des intérêts des élèves, faire appel à leur jugement, dans le respect de la pluralité des opinions, développer leur sens des responsabilités, leur faire prendre en charge leur propre développement en vue de leur action dans le domaine de demain ».

La résolution finale insista sur le fait qu'« il est primordial que soit évité tout divorce entre théorie et pratique ». Pour cela, il est nécessaire « que les problèmes des droits de l'homme soient présentés aux élèves et analysés avec eux comme les concernant directement, à partir des faits proches et actuels, dans une perspective dynamique et créatrice ».

Le colloque fit ressortir la nécessité « de favoriser les efforts d'institutions spécialisées dans l'examen critique des manuels scolaires et d'assurer à leurs travaux une large diffusion ; de provoquer chez les éducateurs et les auteurs de manuels scolaires une prise de conscience de leurs responsabilités à l'égard des droits de l'homme et des préjugés raciaux ; de développer chez les enseignants et les élèves une attention critique aux dangers des manuels scolaires en ces matières. »

Pour atteindre ces buts, « la formation initiale de tous les enseignants doit les préparer à faire entrer les problèmes des droits de l'homme dans leur travail éducatif. De larges possibilités de mise à jour doivent leur être offertes au cours de leur carrière ». Avant tout, « l'indépendance des enseignants doit être assurée ».

Mis sur pied par un groupe d'organisations non gouvernementales, le programme du colloque fut établi par M. André Drubay, secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO). L'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg collabora à son organisation.

Pour « l'année des zones humides », la plus grande sécheresse depuis longtemps

Lorsque le Conseil de l'Europe a décrété 1976 « Année des zones humides », il ne pouvait pas prévoir que Mme la Pluie bouderait, presque durant les quatre saisons. On aurait pu croire que ce paradoxe tournerait au ridicule et que cette fameuse sauvegarde des zones humides apparaîtrait inutile et dérisoire.

Bien au contraire. La nature semble s'être faite complice de cette action, en révélant les problèmes que le manque d'eau amène, cruellement même, et que l'homme privilégié de nos latitudes a tort de négliger, voire de mépriser.

Pendant des années, on a assaini, asséché, canalisé, bouché, afin de rentabiliser au maximum nos contrées. Autrefois, les marais et les prés humides étaient pourtant fort appréciés des paysans et agriculteurs, qui fauchaient les roseaux et en faisaient de la litière pour leur bétail ou des chaumes pour leurs toits. Cette pratique était très profitable au maintien des zones humides car sans cet entretien par l'exploitation, les marécages sont peu à peu envahis, non seulement par les roseaux, mais par les taillis et broussailles qui sont laissés à leur progression désordonnée. Les temps ont changé, l'agriculture s'est mécanisée, rationalisée et l'exploitation des roseaux et des joncs n'est plus rentable ; il y faut trop de personnel et ce personnel coûte trop cher.

Dès lors on constate que ces zones humides sont prises « entre deux feux » : d'une part par le progrès qui les supprime, d'autre part par la nature qui « se mange elle-même » ; et pourtant le phénomène n'est pas naturel car originellement, cet envahissement était régularisé par les inondations et les hautes eaux qui venaient tout balayer et remettre en état. Notre pays comptait encore, au début de ce siècle, de nombreux marécages et zones humides régulièrement alimentés par les crues des cours d'eau qui sont maintenant assagis artificiellement et ne sortent plus de leur lit.

Des marais entretenus

Faucher les roseaux, défricher les marais de leurs broussailles sont devenus une nécessité si l'on veut que les rares zones humides qui nous restent continuent à jouer leur rôle pour la vie de la flore et de la faune. Les oiseaux nicheurs et migrateurs, quantité de mammifères qui affectionnent ces biotopes aquatiques, toute une suite d'amphibiens ou batraciens et certains reptiles sont directement tributaires de ces milieux. Si on ne prend pas la peine de les conserver, toute cette faune disparaîtra peu à peu, et il n'est plus à démontrer que pour l'homme également, ces éléments de nature sont nécessaires à sa santé psychique et physique, pour ce que d'aucuns appellent « la qualité de la vie ».

Dans le souci d'entretenir les zones humides de certaines réserves naturelles, la Ligue suisse pour la protection de la nature s'est penchée sur ces problèmes et les a étudiés dans ses bulletins « Protection de la nature » No 8/1976 et 1/1977.

Dans le premier, on y décrit tous les problèmes que posent le fauchage des roseaux et le défrichage de broussailles. Une expérience a même été faite aux Grangettes avec une nouvelle machine « mangeuse de broussailles », qui réduit les taillis dont les troncs atteignent 3 cm. de diamètre en petits brins de la grandeur d'une allumette ; des jeunes volontaires participent à ces actions de défrichage et s'en donnent à cœur joie pour redonner au marécage son aspect primitif.

Dans le second, un thème beaucoup plus délicat est abordé : « l'entretien des réserves naturelles par le feu ». D'importants travaux de recherche sont menés actuellement en Allemagne et en Suisse orientale pour étudier la possibilité de remplacer le fauchage des roseaux par des brûlages organisés. Si les expériences et les essais sont concluants, il y aura là une façon avantageuse et efficace de pallier aux coupes de roseaux, chères et difficiles à mener. Mais l'affaire est hasardeuse et il conviendra de ne pas jouer les apprentis sorciers... verrons-nous un jour des roselières entretenues au lance-flammes ?

Informations LSPN/S. M.

L'ÉCOLE NORMALE DE BIENNE

met au concours

1 poste de maître de didactique

Titres exigés :

— formation universitaire en psychopédagogie (licence, doctorat ou titre jugé équivalent) ;
— pratique de l'enseignement dans le cadre de la scolarité obligatoire indispensable ;
— la préférence sera donnée à une personne au courant des problèmes de la formation du corps enseignant primaire.

Traitement :

selon l'échelle des traitements applicable au personnel de l'Etat de Berne.

Entrée en fonction :

1er août 1977 ou date à convenir.
Les actes de candidature, accompagnés d'un curriculum vitae, de copies de certificats ainsi que de références, doivent être envoyés à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Münsterplatz 3a, 3011 Berne, jusqu'au 12 mars 1977.

Le cahier des charges détaillé peut être obtenu auprès de M. Cl. Merazzi, directeur de l'Ecole normale de Bienne, 45, chemin de la Ciblerie, 2503 Bienne (tél. (032) 25 88 11), qui fournira également tous les renseignements nécessaires.

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS
Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
11 juillet - 30 juillet 1977

EUROZENTRUM KÖLN
Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
11. Juli bis 30. Juli 1977

EUROCENTRO FIRENZE
Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 18 luglio al 6 agosto 1977

EUROCENTRO MADRID
Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 11 de julio al 30 de julio 1977

Si vous désirez mettre a jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse
EUROCENTRES
1003 Lausanne · Passage Saint-François 12 E
Tél. 021 / 22 47 45
E

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences dans le canton

Ecole pédagogique privée
Direction : E. Piotet

FLORIANA

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.
Excellente formation de
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

A vendre très avantageusement le projecteur
BAUER P6
neuf, 16 mm. sonore, piste optique et magnétique.
Garantie... ainsi que la caméra PAILLARD-BOLEX, 16 mm. avec 19 obj. zoom ANGENIEUX 17-68.
Tél. (032) 42 44 67.

offset

relure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau.

typo

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

I

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux